

# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR**  
**Samedi 13 décembre 2025**  
**Nogent-sur-Marne et Visioconférence**

- 1- Approbation des procès-verbaux des comités directeurs des 4 octobre et 25 novembre 2025
- 2- Point financier
  - Finances
  - Travaux
  - Bateau découverte
- 3- Point DTN/DG
  - Bilan du Directeur de l'Equipe de France d'aviron (U19, U23, senior A, sprint de plage)
  - Bilan des entraîneurs de l'Equipe de France para-aviron
  - Règles de sélection : avenant 2026
- 4- Désignation du délégué fédéral, du président de jury et du délégué antidopage du championnat de France indoor 2026
- 5- Médailles d'honneur 2025
- 6- Honorariat des arbitres 2025
- 7- Point des commissions
- 8- Affiliations
- 9- Autres dossiers en cours
- 10- Questions diverses

Sont présents :

Christian	VANDENBERGHE	Président
Frédéric	ANDOLFI	Secrétaire Général Vice-Président Délégué
François	BANTON	Trésorier Général
Jean-Pierre	BREMER	Vice-Président en charge du sportif et du haut niveau
Sophie	GAUTIER-GUYON	Vice-Présidente en charge des commissions
Guylaine	MARCHAND	Membre en charge para-aviron et aviron adapté
Martine	SCOTTON	Secrétaire générale adjointe
Vincent	ALLIGIER (visio)	
Fabien	AUBANEL	
Brigitte	BLAISE	
Dominique	BOSQUELLE	
Anne	COPIN DE NAYVILLE	
Anne	DAUVERGNE-PARISE (visio)	
Bélinda	DUFOUR	
Pierre	GOUDET	
Nicolas	GUYOT	
Philippe	LOT (visio)	
Léo	RONCHARD	
Delphine	SIGAL (visio)	
Anne	TOLLARD	

Total : 20 présents

Assistant :	Sébastien VIEILLEDENT Antonio MAUROGIOVANNI Germain PONTOIS Caroline AUTOUR Vanessa LÉTÉ	Directeur Technique National/Directeur Général (visio) Directeur des Equipes de France Entraîneur équipe Para-aviron Secrétaire de Direction Secrétaire de Direction
Excusés :	Hugo BEUREY Claude DUBOULOUZ  Bénédicte OUVRY  Gaëlle IRAGNE Brigitte ANDRIEU Marion PESTOURIE Benjamin SCRIVE	Membre représentant des sportifs de haut niveau Membre en charge de l'aviron de mer  Vice-Présidente en charge de l'animation et communication avec les territoires, de la mixité et de l'inclusion

Le Président ouvre la séance à 10h00.

Il salue la présence de A. Maurogiovanni, Directeur des équipes de France, et de G. Pontois, entraîneur de l'équipe de France para-aviron.

## **1. Approbation des procès-verbaux des comités directeurs des 4 octobre et 25 novembre 2025**

F. Andolfi soumet à l'approbation les procès-verbaux des comités directeurs des 4 octobre et 25 novembre 2025.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 4 OCTOBRE 2025 EST APPROUVÉ À 19 POUR ET 1 CONTRE (20 voix/20 présents).

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 25 NOVEMBRE 2025 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (20 voix/20 présents).

## **2- Point financier**

- Finances

F. Banton présente un point financier intermédiaire au 1<sup>er</sup> décembre dans le cadre de la préparation du bilan de fin d'exercice, qui sera arrêté au 31 décembre 2025

### **- Situation de trésorerie**

Au 11 décembre, la trésorerie disponible s'élève à environ 1 000 778 €, dont :

- 778 000 € au titre du fonctionnement, représentant environ 74,5 jours de fonctionnement ;
- 623 000 € correspondant à une trésorerie affectée aux travaux.

Les acomptes de subventions reçus sont conformes aux exercices précédents. La campagne de licences s'est déroulée normalement et ne génère pas de difficulté particulière de trésorerie.

### **- Atterrissage prévisionnel de l'exercice 2025 – Charges**

- Fonctionnement du siège fédéral : atterrissage estimé à 110 000 €, contre un budget initial de 126 000 €, soit une légère baisse par rapport au prévisionnel.
- Travaux et charges exceptionnelles : atterrissage à 128 000 € pour un budget initial proche, avec un décalage d'environ 18 000 €, lié notamment à la prise en charge des travaux de mise en conformité du siège provisoire, ayant impacté l'exercice 2025.
- Masse salariale : inférieure aux prévisions, en raison de certains départs et de la prise en charge par l'État de postes initialement intégrés à la masse salariale fédérale.
- Marketing et communication : dépenses conformes au budget voté, sans dépassement identifié.

### **- Développement et actions territoriales**

- Aides TSR : réalisées à hauteur de 230 000 € pour un budget initial de 250 000 €, situation conforme aux écarts constatés habituellement.
- Actions de développement territorial (randonnées, handicap, sport féminin, citoyenneté, développement durable) : niveau de réalisation légèrement inférieur aux prévisions. La notification tardive de l'ANS concernant le contrat de développement (reconduit à l'identique à 380 000 €) entraîne une contrainte de réalisation sur un délai très court. Des échanges sont en cours avec l'ANS afin d'envisager des reports d'actions sur l'exercice suivant.

### **- Compétitions nationales**

Les championnats nationaux et coupes présentent un réalisé estimé à 450 900 €, pour un budget de 443 800 €. À noter que le match France/Grande-Bretagne a coûté 32 800 €, contre 40 000 €

budgétés, traduisant une bonne maîtrise des dépenses. Maxime Guillhem, coordonnateur est remercié par F.Banton pour la qualité de son travail de coordination

#### **- Haut niveau et haute performance**

- Collectif senior A rivière et sprint de plage (incluant le CNE) : atterrissage estimé à 1 334 000 €, pour un budget initial de 1 200 000 €. Ce dépassement s'explique par des avenants négociés en cours d'exercice avec l'ANS par la direction technique nationale, à hauteur de 260 000 €, couvrant des actions supplémentaires et notamment la montée en puissance du sprint de plage.
- Collectif Para-aviron: baisse des engagements financiers liée à une année de forte transition post Paris 2024.
- Collectifs U19, U23, et jeunes) : les dépenses sont globalement inférieures ou conformes aux budgets votés, sans écart significatif.
- Pôles France relève (Nancy, Toulouse, Lyon) : sous-dépenses constatées d'environ 20 000 € par pôle, liées à des commandes en cours de régularisation. L'atterrissage final pourrait être légèrement inférieur au budget sans pouvoir être quantifié précisément à ce stade.

#### **- Autres charges**

- Matériel et amortissements : réalisés conformes au budget, à 419 000 €.
- Santé et médecine sportive : 299 000 € réalisés pour 290 000 € budgétés.
- Formation : 291 000 € réalisés pour un budget de 296 000 €.

#### **- Produits**

- Licences et affiliations : environ 2 411 000 € réalisés pour un budget de 2 413 000 €.
- Produits divers : 41 000 € pour un budget de 43 000 €.
- Boutique : 87 000 € réalisés pour 120 000 € budgétés, l'écart étant principalement lié au programme E-ROW, dont les recettes ont été inférieures aux attentes.
- Contrat de développement ANS : atterrissage estimé à 396 500 €.
- Autres produits : 463 000 €, inférieurs au budget initial en raison du report de certaines opérations (notamment le projet Rotomod) sur l'exercice 2026.
- Contrat de performance : subventions estimées à 2 859 000 €.
- Cession immobilisation : 138 000 € réalisés pour un objectif de 170 000 €. Nous devrions nous rapprocher de l'objectif progressivement.
- Partenariats : contributions notables de la MAIF (175 000 €), de la CNR (493 000 €), de Hansen Marine (40 000 €), Véolia (25 000 €), la Ville de Nogent (20 000 €), ainsi qu'une donation de INCEPT (30 000 €) .

#### **- Résultat provisoire**

La projection de résultat provisoire fait apparaître un déficit estimé à –139 000 €. Celui-ci pourrait être réduit, certaines actions n'ayant pas été réalisées faute de délais suffisants liés aux notifications tardives des financeurs.

F. Banton conclut que, malgré un résultat négatif, la situation financière reste globalement maîtrisée et meilleure que les projections initiales.

S. Vieilledent souligne que le résultat déficitaire présenté doit être apprécié de manière positive au regard du contexte financier global de la filière sport. Un déficit de l'ordre de 100 000 € s'inscrit dans une trajectoire marquée par une attention constante portée à la maîtrise des charges et à la diversification des ressources, dans un environnement économique exigeant. Cette situation s'appuie notamment sur l'appui sans faille de nos institutions nationales et territoriales, l'engagement des équipes techniques et des élus sur le développement de nouveau modèle rémunérateur, l'apport de nouveaux partenaires ainsi que sur le soutien constant de nos partenaires historiques.

Il rappelle par ailleurs que le contexte budgétaire gouvernemental demeure fortement contraint et met en avant la capacité d'adaptation et de pilotage de la fédération, comme en témoigne la poursuite des actions de développement, rendue possible malgré une notification tardive du contrat de développement intervenue début décembre.

Enfin, il informe le comité que l'ANS a acté le maintien en 2026 du budget du haut niveau à hauteur de 2,7 millions € à périmètre constant. Il précise toutefois que les financements complémentaires, notamment l'avenant d'environ 200 000 € obtenu en 2025, devront faire l'objet de nouvelles négociations dans un contexte budgétaire incertain.

F. Banton apporte des précisions sur les produits de la fédération, indiquant que pour les championnats le montant des engagements perçus sur l'année s'élève à 330 000 €, pour un coût global de 450 000 €.

C. Vandenberghe souligne l'effort significatif des partenaires, en particulier la MAIF et la CNR, dont les apports restent déterminants, ainsi que celui de Hansen Marine.

Il précise que le partenariat avec la MAIF, conclu pour deux ans, arrive à échéance dans un an et fait actuellement l'objet d'échanges afin d'en assurer le renouvellement.

Il confirme que, malgré un contexte financier difficile pour la majorité des fédérations, la situation de la fédération reste maîtrisée, avec un déficit estimé autour de 100 000 €, nettement inférieur à celui constaté dans d'autres disciplines. Il souligne la rigueur budgétaire appliquée et le travail constant de recherche de financements.

C. Vandenberghe et F. Banton rappellent que la fédération bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle forte, tant auprès de l'ANS que du ministère et des partenaires publics, en raison de la qualité des dossiers présentés et de la crédibilité de sa gestion, tout en attirant l'attention sur une dépendance aux subventions publiques qui bien qu'en baisse représente toujours encore une part importante de notre budget.

S. Vieilledent informe, en complément que la dépendance à l'État a ainsi diminué progressivement d'environ trois points en quatre ans par rapport aux années de référence 2019–2021.

Il souligne que le travail mené depuis cinq ans sur le développement de ressources propres, qu'elles soient partenariales ou issues des activités fédérales, permet aujourd'hui d'afficher un niveau de fonds propres supérieur à celui de 2019.

Il précise toutefois, en lien avec les propos de C. Vandenberghe, que nous restons largement subventionnés par l'état. Si dans ces calculs nous ajoutons les dispositifs PSF et mise à disposition des cadres techniques, le taux de subventionnement dépasse les 60 %,

#### • Travaux

F. Banton informe du retard important dans l'avancement des travaux, liés à des études structurelles préalables approximatives

Il indique également un retard lié à une procédure engagée contre la copropriété voisine, en raison de travaux réalisés par la copropriété sans autorisation de la fédération. Une décision judiciaire est requise avant toute intervention.

Le trésorier précise qu'un litige foncier avec VNF a été définitivement réglé, permettant la récupération de l'intégralité du terrain concerné dans le cadre d'un bail de 30 ans renouvelable, sans coût pour la fédération.

#### • Bateau découverte

Concernant le projet de bateau découverte, F. Banton indique que les prototypes sont fonctionnels, sous réserve de quelques ajustements techniques. Des essais complémentaires sont prévus. Plusieurs ligues se sont engagées, d'autres devant encore se positionner.

S. Vieilledent souligne le caractère structurant du projet de bateau découverte tout d'abord comme outil d'accessibilité à la pratique et aussi comme levier de développement économique pour les structures affiliées.

Il met en avant la qualité du travail conjoint entre les élus, la direction technique et les services fédéraux, ainsi que le soutien obtenu dans le cadre du plan des 5 000 équipements de l'ANS, faisant de ce projet un enjeu majeur pour le développement fédéral.

F. Banton rappelle que le budget est de 840 000 euros subventionnés à hauteur de 495 000 euros.

Il informe le comité de son intention de négocier, au-delà des 50 premiers bateaux du périmètre subventionné, un contrat de commercialisation visant notamment une distribution à l'international. Le principe retenu repose sur le versement de royalties à la fédération, estimées à 1 200 € HT par bateau. Le prix de vente envisagé serait de 17 900 €, laissant une marge d'environ 23 à 25 % au distributeur, conformément aux usages du secteur, celui-ci assurant l'après-vente et la distribution. Il ajoute que ce dispositif permettrait à la fédération de générer des revenus sans mobilisation de ressources humaines internes.

### **3. Point de la Direction Technique Nationale et de la Direction Générale**

S. Vieilledent revient sur l'inauguration, du Centre National d'Entraînement de la fédération, en présence de la Ministre des Sports, de la Présidente et du vice-président de la Région Île-de-France, des présidences du CNOSF, du CPSF et de l'Agence Nationale du Sport

Il souligne le caractère majeur de cet événement pour la fédération, qui se dote ainsi d'un outil structurant permettant la centralisation de la haute performance, comblant un retard par rapport aux grandes nations internationales.

Il met en avant le travail des élus, et en particulier du président, pour avoir mobilisé de nombreux partenaires institutionnels présents durant l'événement, ainsi que la capacité des équipes fédérales, notamment du pôle marketing et communication, à organiser un événement de haut niveau dans un contexte institutionnel exigeant.

Il informe ensuite de la tenue du colloque des cadres techniques de la DTN annuel, permettant d'établir un bilan de l'année 2025, caractérisée par de nombreux changements, et de préparer les orientations pour 2026.

Concernant le bilan sportif, il précise que celui-ci sera présenté lors de ce comité directeur par A. Maurogiovanni, et par G. Pontois.

Le débriefing complet de l'équipe senior, réalisé avec l'Agence nationale du sport, sera communiqué ultérieurement.

- **Bilan du Directeur de l'Equipe de France d'aviron (U19, U23, senior A, sprint de plage) (Annexe 1)**

Résumé synthétique de l'intervention

- U19 :
  - 6 bateaux sélectionnés.
  - Les résultats sont mitigés et ne satisfont pas entièrement.
  - Points à améliorer : détection des talents, préparation physique insuffisante, manque de stages et de formation technique.
  - Objectifs 2026 : renforcer la préparation physique ainsi que la formation technique avec la mise en place de la nouvelle stratégie zonale pour améliorer les performances.
- U23 :
  - 7 bateaux engagés, dont 6 atteignent la finale.
  - Performance globalement positive car deux victoires en demi-finales et beaucoup de perspectives de médailles après les demi-finales.
  - Observation : la performance en finale n'a pas été à la hauteur des autres courses, ce point devra être analysé en détail par bateau pour remédier à cette situation (ralisation, technique, gestion de l'enjeu, etc...)
- Débriefing athlètes / staff :
  - Bonne préparation générale.

- Manque de compétitions avant le Championnat du Monde (aucune compétition internationale), affectant peut-être la gestion des finales.
- *Groupe Senior A*
- Performances :
  - 6 bateaux sélectionnés dont 2 bateaux développement (M4x et W4-)
  - 4 bateaux sur 6 se sont qualifiés dans les quotas olympiques.
  - 3 finales A atteintes et 4 bateaux dans les quotas olympiques
  - 1 médaille d'argent obtenue en 2-F avec un bateau mixant U23 et Senior lors de la régate de sélection, excellent résultat
- Débriefing à chaud :
  - 5 sportifs sur 18 étaient U23 ; performance du 2-F jugée excellente pour ces deux athlètes sans palmarès probant auparavant..
  - Stage positif et bonne dynamique d'équipe.
  - Méthodologie de travail différente appliquée.
  - Projet d'entraînement centralisé à partir de mai.
  - Suivi médical identifié comme point d'amélioration important
- *Groupe Beach Rowing Sprint :*
  - Résultats très satisfaisants
  - Équipe performante avec un excellent état d'esprit
  - Préparation efficace
  - Adoption rapide de la nouvelle méthode

A.Maurogiovanni présente ensuite un état des lieux des différentes données physiologiques des différents collectifs rivière. Cette analyse porte notamment sur les moyennes obtenues à l'ergomètre ainsi que sur la VO<sub>2</sub>. Il expose les objectifs à atteindre et l'écart à combler en s'appuyant sur des références et des cibles dites « internationales ».

Il détaille ensuite la vision et la stratégie de structuration, illustrées par une pyramide allant du travail en zones avec les clubs jusqu'au CNE, avec pour finalité la centralisation des meilleurs athlètes.

L'ensemble des nations les plus performantes s'appuie sur un centre national d'entraînement. Ce modèle est désormais en place en France. Le DEF souligne toutefois que le changement de système n'est pas toujours simple, tout en affirmant qu'il s'agit du choix le plus pertinent à long terme.

L'expérience montre que la majorité des nations ayant adopté cette organisation ont nécessité un cycle olympique complet pour être pleinement opérationnelles : ce processus demande donc du temps.

A.Maurogiovanni souligne qu'il est essentiel de relever des défis malgré les difficultés actuelles. Il met en avant plusieurs points d'attention :

- Le nombre de talents : il est nécessaire de renforcer la capacité à détecter les talents. La filière doit mieux identifier et accompagner les athlètes à fort potentiel.
- Le nombre et le profil des entraîneurs : les entraîneurs sont jeunes et passionnés, mais n'ont pas encore de médailles olympiques à leur actif. Il est donc indispensable de développer leurs compétences et de les faire monter en expertise.
- Le poids de l'histoire de l'aviron français : l'aviron français est fortement ancré dans ses traditions, ce qui rend les changements difficiles à mettre en place. Il faudra du temps et de la patience pour transformer les pratiques.
- Le temps nécessaire à la mise en place du système : les quatre premières années ne sont généralement pas les plus productives. Les choses se construisent progressivement. Le système du CNE est encore récent ; il faut faire preuve de patience avec les athlètes et les accompagner dans ce processus.

L. Ronchard : comment se passe la mise en place du programme d'entraînement sur le terrain ? Est-ce que les entraîneurs comprennent car il s'agit de mettre en place de nouvelles habitudes pour les athlètes et entraîneurs ?

Il indique que le programme est bien. La difficulté est de supprimer les habitudes et l'histoire de notre programmation

A.Maurogiovanni répond que le programme d'entraînement est en cours de mise en place et les premiers résultats renforcent la confiance de tous.

Les entraîneurs et les athlètes doivent adopter de nouvelles habitudes, ce qui demande du temps. La principale difficulté réside dans l'abandon des anciennes pratiques ancrées dans l'histoire de la discipline. Il est normal que certaines réticences apparaissent face à un changement complet de méthodologie.

A.Maurogiovanni souligne l'importance d'expliquer régulièrement le programme et de renouveler chaque année un tour de France pour accompagner son appropriation.

A.Tollard remercie l'équipe pour son investissement et le travail accompli cette année. Elle souligne qu'en France, la réticence au changement demeure forte et qu'il est essentiel de fédérer les entraîneurs de clubs.

Les tournées en région sont jugées très positives, car elles permettent de rassembler les entraîneurs et de les mobiliser autour du programme. Elle interroge ensuite sur la préparation mentale des U19/U23 et sur les dispositifs qui seront mis en place à ce niveau.

A.Maurogiovanni explique qu'il existe deux stratégies essentielles à mettre en place.

Les athlètes de toutes les nations sont physiquement très forts, et la véritable différence se fait désormais sur le plan mental. La préparation physique et la préparation mentale revêtent toutes deux une importance majeure pour atteindre la performance.

Il souligne qu'il est donc indispensable d'avoir confiance dans le programme de préparation.

L. Ronchard souligne que la question soulevée par A. Tollard est pertinente, car la catégorie des jeunes évolue rapidement. La confiance en soi constitue un facteur déterminant, qui impacte fortement les nouvelles générations.

S. Vieilledent souligne qu'il faut habituer les athlètes à faire davantage de compétitions.

L. Ronchard interroge sur l'organigramme du Haut Niveau et sur les dispositifs prévus pour assurer un héritage durable du programme, ainsi que sur la manière dont les équipes pourront s'approprier la méthodologie. Car actuellement c'est A. Maurogiovanni chez les femmes et G. De Vita chez les hommes qui sont en charge des responsabilités.

A court terme, S. Vieilledent précise que la nouvelle méthodologie se déploie progressivement de manière circulaire en commençant par une équipe rapprochée de cadres français autour d'A. Maurogiovanni, avant d'être étendue à moyen terme à l'encadrement de l'ensemble des collectifs et aux territoires grâce au travail de coordination des managers de zone.

En plus de son positionnement de directeur, il précise qu'A. Maurogiovanni assure, en effet, l'intérim de la responsabilité du groupe femme senior jusqu'à ce que C. Ribes puisse prendre la responsabilité de ce groupe,

Sur le long terme, il ajoute qu'un projet de mise à jour de nos contenus de formation intégrera un travail , sur la base de notre méthodologie historique de développement et de diversification des contenus basés sur la méthodologie d'entraînement de Jurgen Grobler et aujourd'hui avec celle d'A.Maurogiovanni. Dans le cadre du service formation cette action sur le contenu HN/HP sera coordonnée par F.Doucet, nouvellement missionné sur ce sujet pour coordonner et construire l'héritage entre les différentes approches, avec un travail collectif désormais engagé.

S. Gautier-Guyon demande comment intégrer l'aviron de mer dans le circuit de haute performance.

S.Vieilledent précise que c'est déjà le cas avec un organigramme plaçant le BRS sous la coordination d'A. Maurogiovanni

Puis il ajoute que la stratégie intermédiaire mise en place cette année répond aux attentes. Il souligne l'importance de la présence du DEF pour acculturer le staff et les athlètes du BRS au haut niveau et à la haute performance ainsi que la nécessité de combiner les compétences.

A.Maurogiovanni explique que deux athlètes seront sélectionnés pour Los Angeles, offrant à la FFA une opportunité de développer la pratique mer. Il souligne le besoin d'un réservoir d'athlètes et le travail mené avec Y. Foucaud pour identifier les clubs et athlètes capables de développer le BRS. Pour lui, la mer représente une nouveauté et implique de nombreuses transitions avec la rivière.

- **Bilan des entraîneurs de l'Equipe de France para-aviron (Annexe 2)**

G. Pontois présente :

- un bilan détaillé de la paralympiade, mettant en avant les forces et faiblesses, puis explique la création de deux collectifs distincts (relève et performance) pour mieux accompagner les athlètes, avec une réorganisation des méthodes de travail du staff et une centralisation de la programmation individuelle.
- la gestion des Parcours Individuels des Athlètes, G. Pontois détaille les situations de plusieurs athlètes, expliquant les choix de saison blanche après Paris 2024, les réorientations, les stratégies d'accompagnement et les conséquences des décisions de la fédération internationale sur les parcours sportifs.
- les résultats sportifs 2025 et l'analyse des performances lors des championnats d'Europe, Coupes du monde et Championnats du monde, en insistant sur l'absence de médailles mais une progression chronométrique et des classements prometteurs.
- la stratégie et les objectifs pour la saison 2026 et au-delà: poursuite du travail sur le collectif relève, le recrutement de femmes PR3, accompagnement individualisé des retours, transformation des modèles d'entraînement et gestion des effectifs réduits avec des opérations de recrutement et de détection.

Une discussion s'en suit sur les critères de qualification WR des sportifs para-aviron.

- **Règles de sélection : avenants 2026**

- Règles de sélection de l'équipe de France – Saison 2025/2026 (Annexe 3)**

S. Vieilledent présente les règles de sélection concernant les seniors A, U17, U19, U23, le sprint de plage et le para-aviron.

Il rappelle que les règles de sélection visent à permettre au DEF, responsables de collectifs et staffs de proposer la meilleure représentation possible pour la France, dans une logique de performance collective.

S. Vieilledent précise que ces règles sont conçues à partir des enseignements de la saison 2025 : performances, débriefings et analyses en cours.

Elles ont été élaborées par l'ensemble du pôle performance.

P. Lot relève que la page 3 mentionne un comité de sélection composé du président, du vice-président et du DTN, chargé de valider les sélections pour les différentes épreuves.

Il note cependant que le Beach Rowing n'apparaît pas dans la liste des épreuves concernées par cette validation et demande si ce choix est volontaire.  
S. Vieilledent mentionne qu'il s'agit d'un oubli.

L. Ronchard estime que la définition de l'autorité de sélection est assez restrictive. Il s'interroge sur la possibilité d'élargir cette autorité, éventuellement en y intégrant des athlètes ou deux représentants supplémentaires.

F. Andolfi précise que si une extension de l'autorité de sélection devait être envisagée, le Comité directeur se prononcerait sur proposition du Bureau fédéral. Il ajoute que toute évolution doit être examinée par les membres actuellement engagés dans le comité de sélection.

L. Ronchard demande confirmation de l'interdiction faite aux seniors A de participer au Championnat de France élite ainsi qu'au Championnat national sprint.

S. Vieilledent confirme que ces interdictions sont bien prévues et notifiées dans les annexes 1 (SA) et 4 (U23) des règles de sélection.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 16 POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS (20 voix/20 présents) LES REGLES DE SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE 2026.

#### **Annexe 1 relative au collectif senior A (Annexe 4)**

Concernant l'interdiction pour les SA et U23 de participer au championnat élite et championnat national sprint, A.Maurogiovanni indique que la priorité principale est la préparation optimale des athlètes en vue des Championnats du monde,

Il souligne être favorable, par principe, à la participation aux Championnats nationaux, qu'il juge importants à la fois pour les clubs et pour les athlètes, notamment en termes de reconnaissance et de résultats sportifs.

Il alerte toutefois sur les risques associés à une surcharge de compétitions, en particulier le risque de blessures et l'impact négatif potentiel sur la préparation spécifique et la performance internationale. Il s'interroge sur la responsabilité en cas de contre-performance ou de blessure survenant avant les Championnats du monde.

Il reconnaît les difficultés rencontrées par les clubs, qui forment les athlètes et souhaitent les voir performer également sous leurs couleurs, ainsi que la frustration que peut engendrer leur indisponibilité. Néanmoins, il rappelle que, compte tenu des contraintes de calendrier international et de la programmation des stages, ceux-ci ne peuvent être modifiés.

Il conclut en affirmant que sa priorité reste de garantir aux athlètes les meilleures conditions de préparation, de soutien et de performance possibles en vue des compétitions internationales majeures.

L. Ronchard affirme qu'il est difficile pour les clubs de ne pas avoir leurs athlètes et pour les athlètes de ne pas pouvoir participer avec leur club.

P. Lot indique que l'interdiction faite aux athlètes de participer au Championnat de France apparaît inévitable. Il rappelle que ce championnat avait initialement été envisagé au mois de septembre, avant que la commission sportive ne modifie son positionnement au mois de mai. Il estime qu'il convient désormais d'en assumer les conséquences et encourage la commission à formuler d'autres propositions de calendrier pour 2027 afin d'éviter le renouvellement de cette situation.

JP. Bremer replace les décisions dans leur contexte, rappelant que les clubs ont été largement consultés et que le Comité directeur a validé, par vote, l'aménagement proposé, conformément au rôle respectif des commissions qui proposent, et du Comité directeur qui valide.

Il précise que les échanges concernaient initialement les Championnats juniors et non seniors.

Il indique que les clubs ont clairement exprimé leur opposition à l'organisation des Championnats U19 en septembre, tandis qu'un consensus semblait se dégager pour un Championnat senior à cette période.

Il souligne toutefois les contraintes économiques liées à l'organisation des Championnats, qu'ils soient regroupés ou non, et la nécessité de définir une stratégie globale pour 2027, intégrant la compatibilité des calendriers nationaux et internationaux, dans un contexte de qualification olympique en 2027 et de Jeux olympiques en 2028.

Il rappelle qu'il avait été clairement annoncé que la tenue du Championnat au mois de mai ne garantissait pas la participation des seniors A, élément connu des clubs. Il insiste sur la nécessité d'éviter à l'avenir des décisions suivies de retours en arrière et appelle à repenser le format et l'articulation des Championnats, en tenant compte des contraintes sportives, économiques et calendaires de l'ensemble des catégories.

L. Ronchard attire l'attention sur la distinction réglementaire entre « interdiction » et « restriction » de participation et souligne l'importance d'une formulation conforme à la réglementation sportive. Il regrette que les meilleurs athlètes ne puissent pas participer au Championnat national avec leur club et appelle à trouver une solution pour 2027.

Il suggère également d'harmoniser l'intitulé de la compétition, en privilégiant la dénomination « Championnat national sprint ».

**LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 14 POUR, 1 CONTRE ET 5 ABSTENTIONS (20 voix/20 présents) L'ANNEXE 1 DES RÈGLES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2026 RELATIVE AU COLLECTIF SENIOR A.**

#### **Annexe1bis – SA Projet skiff hors CNE (Annexe5)**

S. Vieilledent indique que l'annexe 1 bis constitue une nouveauté, permettant d'ouvrir la possibilité de projets individuels de skiff, en dehors de la centralisation du CNE, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres nations.

Cette évolution, proposée par A. Maurogiovanni, vise à offrir des perspectives supplémentaires tout en garantissant, en toute transparence, la protection et la clarté du dispositif de centralisation de la haute performance.

A. Tolland souligne que les projets individuels de skiff constituent une perspective intéressante pour les athlètes, sous réserve d'un très haut niveau de performance.

S. Vieilledent précise que toute ouverture à un projet individuel ne peut être envisagée que s'il présente un potentiel avéré, avec pour objectif minimal l'accès à une finale mondiale, et qu'il puisse, le cas échéant, permettre une intégration ultérieure au collectif, sans fragiliser la structuration de la haute performance.

N. Guyot interroge sur le fait de savoir si M. Androdias, ayant annoncé sa retraite, avait été informé de la possibilité d'un projet individuel.

S. Vieilledent indique que l'athlète concerné était bien informé de cette éventualité et accompagné par la Fédération depuis plusieurs mois dans la réflexion autour d'un projet individuel en skiff. Des échanges réguliers ont eu lieu avec l'encadrement et le responsable du suivi socioprofessionnel. Malgré cette perspective, l'athlète a exprimé sa décision personnelle de mettre un terme à sa carrière pour des raisons multiples, notamment personnelles, décision qui, bien que regrettée sportivement, est pleinement respectée.

**LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 16 POUR, 1 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS (20 voix/20 présents) L'ANNEXE 1 BIS DES RÈGLES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2026 RELATIVE AU SENIOR A PROJET SKIFF HORS CNE.**

#### **Annexe 2 relative au collectif para-aviron (Annexe 6)**

G. Pontois indique que la principale évolution concerne le test ergomètre sur 2 000 m, qui n'est plus obligatoire à Coubertin mais fortement recommandé. Cette adaptation vise à limiter les contraintes de déplacement, notamment pour les athlètes paralympiques, pour lesquels les transports représentent un coût énergétique important. Cette souplesse permet également d'éviter des situations de frustration, certains athlètes n'ayant pas réalisé ce test sur site tout en intégrant par la suite les collectifs.

L'objectif demeure de constituer les équipages les plus performants possibles. Il est par ailleurs précisé qu'un second test a été ajouté début juin, afin de poursuivre la densification du niveau sportif, les autres modalités restant inchangées.

**LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 16 POUR, 1 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS (20 voix/20 présents) L'ANNEXE 2 DES RÈGLES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2026 RELATIVE AUX COLLECTIFS PARA-AVIRON.**

#### **Annexe 3 relative au collectif beach rowing sprints (sprint de plage) (Annexe 7)**

S. Vieilledent présente le document en détail.

A. Tolland souligne qu'il n'existe actuellement aucune restriction pour les athlètes de Beach Rowing Sprint concernant la participation aux Championnats nationaux et que cette situation pourrait générer des questionnements

S. Vieilledent souligne la nécessité de poursuivre le déroulement normal de la saison 2026 tout en prenant en compte les spécificités du sprint de plage. Il propose d'étudier avec la Commission des compétitions et les équipes les ajustements nécessaires, notamment au fur et à mesure que cette discipline progresse en performance et en résultats.

S. Gautier-Guyon et A. Tolland mentionnent qu'il faudra rester aussi attentif à d'éventuelles inégalités entre collectifs et souhaitent que soient prises en compte les remarques reçues sur le « switch » des athlètes entre rivière et sprint.

A; Tolland interroge sur le fait qu'un athlète engagé sur la rivière, s'il n'est pas sélectionné, peut intégrer le sprint de plage via le chemin de sélection prévu, en général à la fin du mois d'avril, sans repasser l'ensemble des épreuves de sélection.

S. Vieilledent répond positivement. Il souligne que les athlètes de rivière non sélectionnés peuvent basculer vers le sprint de plage. Cette intégration se fait de manière équitable à travers le chemin de sélection rivière et sont ensuite évalués directement sur les distances spécifiques du sprint de plage dans le cadre du chemin de la sélection sprint de plage.. L'objectif est de maximiser le potentiel des meilleures individualités, comme le pratiquent les autres nations.

Une discussion s'en suit sur le solo et le double mixte.

**LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 15 POUR, 1 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS (20 voix/20 présents) L'ANNEXE 3 DES RÈGLES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2026 RELATIVE AU COLLECTIF BEACH ROWING SPRINT.**

#### **Annexe 4 relative au collectif U23 (Annexe 8)**

Une correction est apportée page 4 : championnat de France sprint est remplacé par championnat national sprint.

**LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 16 POUR, 1 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS (20 voix/20 présents) L'ANNEXE 4 DES RÈGLES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2026 RELATIVE AU COLLECTIF U23.**

## **Annexe 5 relative aux collectifs U17 et U19 (Annexe 9)**

S. Vieilledent présente le document et les mesures mises en place pour optimiser la préparation des équipes, en lien avec le directeur de l'équipe de France et C. Gossé, coordonnatrice des collectifs U17 et U19

Deux axes principaux sont retenus : l'ajout d'une semaine supplémentaire de stage terminal et le positionnement de la dernière sélection au plus près possible de la compétition de référence. Cette organisation devra engendrer l'anticipation du périmètre de sélection afin de limiter les contraintes liées aux examens du baccalauréat.

A. Tolland signale que la date de la RS 2 coïncide avec les semaines du baccalauréat, avant le grand oral. Elle insiste sur la nécessité d'anticiper et de communiquer rapidement avec les managers de zones, car cette sélection concerne environ 50 jeunes athlètes et implique une organisation importante.

L. Ronchard demande une communication sur le fait que les managers de zones et clubs doivent anticiper sur les demandes de dérogation au niveau des rectorats.

Concernant l'identification des talents, B. Dufour souligne, en se référant à son club, que la décision d'un manager peut exclure certains athlètes du suivi et précise que certains J16, très performants, ne peuvent pas participer aux critériums ni aux championnats de zone en raison de la fermeture de leurs bassins, ce qui limite leur visibilité dans les radars de sélection et complique l'évaluation des talents.

S. Vieilledent rappelle que la détection des talents sera assurée par une connaissance plus précise du maillage territorial tout au long de l'année, notamment avec la présence des managers de zone. Il précise que ce système de recrutement et de suivi fédéral permettra d'identifier les bons profils, malgré les aléas locaux ou météorologiques.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 17 POUR ET 3 ABSTENTIONS (20 voix/20 présents) L'ANNEXE 5 DES RÈGLES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2026 RELATIVE AU COLLECTIF U17 ET U19.

## **4-Désignation du délégué fédéral, du président de jury et du délégué antidopage du championnat de France indoor 2026**

JP. Bremer propose :

- Délégué fédéral : B. Ouvry
- Président de jury : E. Abraham
- Délégué antidopage : R. Dubonnet

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 voix/20 présents) CES PROPOSITIONS.

## **5 - Projets de modifications des statuts types des ligues et comités départementaux (Annexes 10 et 11)**

M. Scotton présente les modifications concernant l'introduction de la licence S dans les statuts types des ligues et des comités départementaux afin de les rendre conformes aux statuts de la FFA approuvés le 7 juillet 2025.

Les unités de licence S devront être prises en compte lors des assemblées générales de la saison 2025-2026.

En conséquence, toutes les ligues devront organiser, en 2026, une assemblée générale portant sur la modification de leurs statuts, intégrant cette nouvelle licence.

**LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 voix/20 présents) CES MODIFICATIONS.**

## **6- Médailles d'honneur 2025**

C. Vandenberghe présente les candidatures reçues :

Bergeret Jean-Luc	Cercle Nautique de Talloires	Ligue AURA
Bergeret Evelyne	Cercle Nautique de Talloires	
Masson Yves	Compagnie Nationale du Rhône	
Champeau Joël	Aviron Mer Plougonvelin	Ligue Bretagne
Breuille Christian	Aviron Club de Bourges	Ligue du Centre
Burgan Erwan	VUC Aviron	Ligue Hauts de France
Madroux Patrick	Ass. Omn.Nautique Eure et Seine	Ligue Normandie
Cottreau Léa	CN Château-Gontier	Ligue Pays de la Loire
Cottreau Dominique	CN Château-Gontier	
Leroux Jean-Pierre	ANFA Fontainebleau	Ligue Ile-de-France
Alige Thierry	AC Beaumont	
Beaussier Jean-Marie	AC Saint-Gilles	Ligue Occitanie
Leclerc Christine	UN Montalbanaise	

**LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE À L'UNANIMITÉ (20 voix/20 présents) DE DÉCERNER LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FFA AUX 13 CANDIDATURES PRÉSENTÉES.**

## **7- Honorariat des arbitres 2025**

F. Andolfi présente à l'honorariat la candidature de Gérard Aubry ayant reçu l'aval du président de la commission régionale des arbitres de la ligue de Bretagne.

**LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE À L'UNANIMITÉ (20 voix/20 présents) DE NOMMER À L'HONORARIAT LA CANDIDATURE PROPOSÉE.**

## **8- Point des commissions**

S. Gautier-Guyon précise que des travaux transversaux entre les commissions avaient pu être menés pour bâtir la réglementation sportive.

S. Gautier-Guyon précise que les comptes-rendus des commissions restent partagés uniquement au niveau du Bureau, afin d'éviter toute diffusion prématuée ou mauvaise interprétation des travaux. L'objectif est de renforcer le travail collaboratif avec les présidents de commission et les référents techniques.

Une diffusion complète et claire sera assurée lors de la prochaine Assemblée générale, pour distinguer clairement idées/propositions et décisions.

A.Tollard regrette le manque de consultation et de transversalité entre les commissions.

S. Gautier-Guyon précise que les présidents peuvent se consulter et annonce la mise en place d'un séminaire, dont la fréquence reste à définir, en visioconférence pour favoriser les échanges et cibler les actions suite aux propositions.

B. Dufour souhaite favoriser les échanges entre les commissions pour élargir les perspectives.

JP. Bremer souligne la distinction entre discussions informelles et documents écrits, qui peuvent être interprétés à tort comme des décisions de commission.

Dans le cadre de la détection et du recrutement, L. Ronchard propose de créer un maillage entre cadres, commission des compétitions, commission scolaire et entraîneurs afin de définir une méthode commune.

A.Tollard indique que sa commission travaille en collaboration avec les cadres, mais ces derniers disposent de peu de temps consacré dans leur lettre de mission.

## **9- Affiliations**

Aviron Cabellou – Ligue Bretagne

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 votants/20 présents).

## **10- Autres dossiers en cours**

### **• Dates des assemblées générales des ligues**

Il est demandé aux ligues de transmettre leur date d'assemblée générale afin qu'un élu soit présent. Les assemblées générales devront se tenir avant le 22 mars.

### **• Championnat de France 2027 d'aviron de Mer Enduro**

La Société Nautique Saint-Malo s'est positionnée pour l'organisation 2027 du championnat de France d'aviron de mer enduro.

La SN Saint-Malo a demandé une confirmation anticipée afin d'optimiser l'organisation et le subventionnement de l'événement.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ LA SN SAINT-MALO ORGANISATRICE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON DE MER ENDURO 2027 (20 votants/20 présents).

## **11- Questions diverses**

### **• Comité directeur**

23 janvier 2026 – en visio 19h-21h

21 mars 2026 – en présentiel – 10h/16h

• **TSR**

Dans le cadre de l'intégration sur les stages nationaux de TSR pour encadrer les équipes de France, une Indemnisation de 150 euros par jour avec franchise de 10 jours a été actée par le bureau fédéral.

• **Calendrier 2027**

A.Tollard demande que soit établi le calendrier 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Frédéric ANDOLFI  
Secrétaire Général  
Vice-Président Délégué

*Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,*



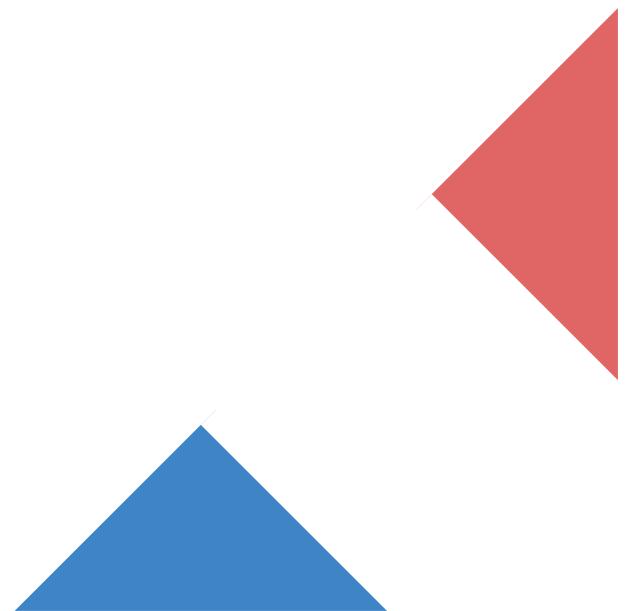
*Bilan*

**Antonio Maurogiovanni**  
Directeur de l'Equipe de France d'Aviron

Décembre 2025



# Les résultats 2025



## U19 2025 - Situation

### Résultats

U19 World Championships - 6 bateaux

1 top 6 (JM4-);

2 top 9 (JW2- JM4x);

1 top 10 (JW4-);

2 top 14 (JM2-; JM2x)

### Constat

- Niveau individuel physiologique insuffisant
- Manque de préparation physique
- Peu de stage
- Niveau de compétence technique de base

## U23 2025 - Situation

### Résultats

U23 World Championships – 7 bateaux

6 sur 7 en finale A

BLW2x – Médaille d'Argent

BM2x – 4ème

BW8+ - 5ème (a doublé)

BLM2x – 5ème

BW2x - 6ème

BW4- - 6ème

BM8+ - 10ème (développement)

### Constat

- Bonne préparation – se sentir en forme
- Manque de compétitions avant les Championnats du Monde
- Performance sous pression

## SA 2025 - Situation

### Résultats

SA World Championships – 6 bateaux

Quatre bateaux sur six dans les quotas olympiques – Pas de poids léger (W2-, W2x, M4-, M4-).

2 bateaux développement (M4x; W4)

W2- Médaille d'Argent

W2x – 5ème

M4- – 6ème

M2- – 7ème

W4- - 10ème

M4x - 11ème

### Hot debriefing

- 5 sur 18 issus de l'équipe U23
- Bon stage
- Bonne dynamique d'équipe
- Méthodologie différente
- Entraînement toute l'année – projet centralisé
- Suivi médical

## BRS 2025 - Situation

### Résultats

BRS World Championships – 2 U19 et 4 bateaux senior

- JW1x – Médaille d'Or
- JMix 2x – Médaille de Bronze
- Mix 2x – Médaille de Bronze
- M1x – Médaille de Bronze
- Mix Open 4x – top 8
- W1x – top 16

### Constat

- Deux bateaux olympiques dans les quotas olympiques
- Classement des médailles : 6ème
- Plus de compétitions
- Bon programme
- Plus de compétitions
- Plus de stages

# 2025 Profil Physiologique Actuel – Test Ergométrique 2k

	COUPE	U19	U23	SA - FEB	SA - WITH VO2 MASK - JUN	SA - VO2 MAX LITRE	SA - MML/KG
Homme	06:29.4	06:24.1	06:11.1	06:01.2	06:02.4	6.1	65.9
Femme	07:28.9	07:20.0	07:01.9	06:56.1	06:53.4	5.3	62.2

Remarque : Certains tests d'athlètes sont manquants en cas de blessure ou de maladie et n'ont pas été effectués.

# HAUTE PERFORMANCE FFA CNE OBJECTIFS NATIONAUX 2025-2028

		OPEN MEN				OPEN WOMEN			
		JUNIOR B	JUNIOR	U23	SA	JUNIOR B	JUNIOR	U23	SA
	TEST	Plage de performance							
Lab Testing	Somme des 7 plis cutanés (mm)	age de perf saine (mi)		50	45			65	60
		age de perf saine (ma)		55	52			85	75
Ergometer Measures	VO2max (l/min)	PRIMAIRE		5.9	6.5	6.9		4.1	4.5
		SECONDAIRE		5.6	6.2	6.6		3.9	4.3
	2000m (mm.ss.s)	PRIMAIRE	05:58.0	05:48.0	05:44.0	05:35.0	06:49.0	06:38.0	06:34.0
			488	531	550	597	328	355	366
	2000m (mm.ss.s)	SECONDAIRE	06:20.0	06:06.0	06:02.0	05:49.0	07:14.0	06:59.0	06:55.0
			408	457	472	528	274	305	314
	2000m (watts)	PRIMAIRE	16.5	17.9	18.7	20.1	12.7	13.8	14.2
		SECONDAIRE	13.8	15.4	16.1	17.8	10.6	11.8	12.2
	5000m(mm.ss.s)	PRIMAIRE		15:35.0	15:25.0	15:00.0		17:50.0	17:39.0
		SECONDAIRE		16:45.0	16:06.0	15:41.0		18:38.0	18:26.0
	30mins (m)	PRIMAIRE	9310	9420	9670		8150	8230	8480
		SECONDAIRE	8800	8900	9245		7700	7770	8105
	30mins (watts)	PRIMAIRE	388.5	402	435		260	268	293
		SECONDAIRE	328	339	380		220	225	256
	30mins (w/kg <sup>0.75</sup> )	PRIMAIRE	13.1	13.5	14.7		10.1	10.4	11.4
		SECONDAIRE	11.0	11.4	12.8		8.6	8.7	10.0

**GBRT SENIOR, U23 & FISU OPEN TRIAL: 2026 SEASON**  
**OPENWEIGHT MEN - ERGO RESULTS**



Rank	Name	Club	Strokes	1000m	1000m	R	1000m	R	1500m	R	2000m	R	Total	#B	
1	STEPHENSON, Adam	Molesey BC	Y	01:27.3	32	01:28.1	30	01:27.8	31	01:25.6	35	05:48.9	Y		
2	CARTWRIGHT, James	Leander Club	Y		01:27.4	32	01:27.7	31	01:27.4	32	01:26.8	33	05:49.3		
3	NUNAYON, Simon	Cambridge University BC	Y		01:27.9	32	01:28.7	31	01:27.7	32	01:25.9	35	05:50.1	Y	
4	NEWTON, Ben	Leander Club / Tauris BC	Y		01:27.1	32	01:28.2	32	01:28.5	32	01:27.7	35	05:51.6		
5	MOLONEY, Sam	Molesey BC	Y		01:29.7	32	01:30.0	32	01:29.8	33	01:27.0	38	05:56.6	Y	
6	BIDDLE, Adrian	Nottingham RC	Y		01:28.9	33	01:30.2	31	01:29.7	31	01:27.9	34	05:56.7		
7	MOSDALE, Finn	Oxford Brookes University BC	Y	Y	Y	400m Splits	05:58.3	Y							
8	MORRIS, George	Durham University BC	Y	Y	Y	01:30.8	30	01:31.4	30	01:30.7	31	01:25.7	35	05:58.4	
9	MURRAY, Sebastian	Leander Club	Y			01:29.0	32	01:29.7	31	01:29.9	32	01:31.2	34	05:59.7	
10	COSTLEY, Oliver	Leander Club	Y			01:31.0	34	01:31.1	33	01:30.5	34	01:27.5	38	06:00.2	
11	OLIVER, Adam	Tideway Scullers School	Y			01:30.3	34	01:30.9	33	01:30.1	35	01:29.3	38	06:00.6	
12	BROCKWAY, Benjamin	Leander Club / Newcastle University BC	Y			01:31.4	33	01:31.8	31	01:31.4	32	01:27.1	37	06:01.7	
13	GRAF, Levin	Leander Club / Rob Roy BC	Y			01:30.3	34	01:31.2	32	01:31.3	33	01:29.0	37	06:01.7	Y
14	JENKINS, Calum	Leander Club / London RC	Y			01:30.5	35	01:31.5	34	01:31.1	35	01:28.6	39	06:01.7	Y
15	PROSSER, Robbie	Leander Club / University of Bristol BC	Y			01:31.0	36	01:31.6	34	01:31.1	36	01:28.3	43	06:01.9	
16	LASSEN, Toby	Oxford Brookes University BC / Great Marlow Swans BC	Y			01:31.2	33	01:31.6	32	01:30.7	34	01:28.5	39	06:02.0	
17	WILKINSON, Harry	Tideway Scullers School	Y			01:29.4	31	01:30.9	31	01:31.6	31	01:30.1	37	06:02.0	Y
18	CAMERON, Jonathan	Leander Club	Y			01:30.5	33	01:30.9	32	01:30.7	32	01:30.4	32	06:02.5	
19	KING, Alex	Leander Club	Y			01:31.3	31	01:31.5	31	01:31.0	31	01:28.9	34	06:02.7	
20	REED, George	Leander Club	Y			01:29.4	34	01:31.7	33	01:31.7	33	01:30.1	38	06:02.8	
21	LOMAS, Joshua	Leander Club	Y			01:30.5	33	01:31.5	32	01:31.4	32	01:29.7	37	06:03.1	Y
22	COATES, Alexander	Molesey BC / Southampton University BC	Y			01:30.1	33	01:31.2	32	01:31.8	34	01:30.0	39	06:03.2	Y
23	RAWLINSON, Felix	Cambridge University BC / Thames RC	Y			01:31.3	35	01:31.5	34	01:31.0	34	01:29.7	36	06:03.4	
24	LONG, Matt	Reading University BC / Kingston RC	Y	Y	Y	01:31.9	31	01:32.6	32	01:31.0	32	01:28.1	37	06:03.6	Y
25	PRIOR, Jack	Leander Club / Calpe RC	Y			01:30.7	34	01:31.0	33	01:31.0	33	01:31.4	35	06:04.0	
26	WILDRIIDGE, Harry	Durham University BC	Y	Y	Y	01:31.6	33	01:32.3	33	01:31.5	34	01:28.8	37	06:04.1	Y
27	BIRD, Max	Marlow RC / Windsorian RC	Y			01:31.2	34	01:32.1	33	01:32.1	33	01:28.9	37	06:04.4	Y
28	CUNLIFFE, Joe	Leander Club	Y			01:32.1	33	01:31.8	33	01:31.4	34	01:29.1	38	06:04.4	
29	PALMER, Joseph	University of Nottingham BC	Y			01:32.0	34	01:31.8	30:0.8	01:30.8	34	01:29.8	36	06:04.4	Y
30	JOSS, Laurence	University of London BC	Y			01:30.4	32	01:31.7	31	01:31.6	31	01:31.0	33	06:04.7	
31	WINCOMB, Jake	Marlow RC	Y			01:31.3	35	01:31.6	35	01:31.4	35	01:30.3	39	06:04.7	
32	PURVES LIDDELLE, James	Leander Club	Y	Y		01:30.2	34	01:31.2	34	01:31.5	35	01:31.9	41	06:04.8	Y
33	UNDERWOOD, Alex	Oxford University BC	Y	Y	Y	01:31.6	33	01:32.5	32	01:31.6	32	01:29.1	25	06:04.8	Y
34	PETERS, Matthew	Oxford Brookes University BC	Y			01:31.1	33	01:32.4	32	01:32.4	32	01:29.1	40	06:05.0	
35	JOHNSON, Gwilym	Newcastle University BC	Y	Y		01:30.4	34	01:32.5	32	01:31.8	33	01:30.4	36	06:05.2	Y
36	FRY, Chris	University of London BC	Y			01:29.8	34	01:32.0	34	01:32.8	34	01:31.2	38	06:05.8	Y
37	RAYMOND-BARKER, Max	Les RC	Y			01:30.9	34	01:32.5	32	01:36.3	31	01:26.2	38	06:05.9	Y
38	ORSKOV, Harvey	City of Cambridge RC / Newcastle University BC	Y	Y		01:30.4	36	01:31.8	33	01:31.6	35	01:32.5	39	06:06.3	
39	MORGAN-JONES, William	Durham University BC / Hereford RC	Y	Y	Y	01:31.7	33	01:32.4	32	01:32.5	32	01:29.9	36	06:06.4	Y
40	POULTON, Thomas	Bath University BC	Y			01:31.0	29	01:32.3	29	01:32.2	31	01:31.0	36	06:06.5	
41	GATER, Sam	Oxford Brookes University BC	Y	Y	Y	01:31.0	32	01:32.1	33	01:32.1	33	01:31.3	36	06:06.5	
42	HALOZAN BAYLEY, Luka	Bath University BC / Molesey BC	Y			01:32.4	35	01:34.0	33	01:33.4	33	01:27.1	40	06:06.9	Y
43	WILD, Patrick	Cambridge University BC	Y	Y	Y	01:33.0	35	01:33.3	33	01:31.7	35	01:28.9	40	06:06.9	Y
44	GARNER, William	Durham University BC / Star Club	Y			01:31.9	33	01:32.3	34	01:32.2	34	01:30.5	40	06:07.0	
45	SCHLOTTMANN, Kai	Oxford Brookes University BC / Uxbridge RC	Y	Y	Y	01:32.3	35	01:33.0	34	01:32.3	34	01:29.8	39	06:07.4	

**Vision**

**CNE**

(U23/SA)

**Zone - Pôles France**

**Réserve**

(U19/U23)

**Zone Pôles France Réserve – Clubs**

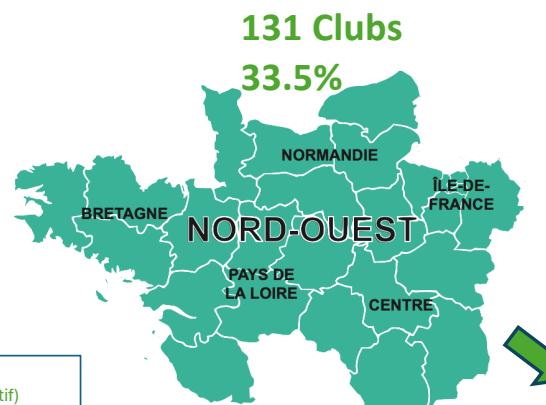
(U17/U19)

Bretagne 3 475 895  
 Normandie 3 936 719  
 Centre 2 581 479  
 Île de France 12 450 849  
 Normandie 3 341 312  
 25 786 254

Manager :  
 Vincent Gazan

Pôle de Nantes :  
 Vincent Faucheu  
 Valentin Vial

8 Séniors A  
 11 Séniors U23 (39,28% du collectif)  
 5 Équipe Junior A (27,7% du collectif)  
 15 Équipe Junior B (46,87% du collectif)  
 7 Équipe Beach Séniors  
 1 Équipe Beach Junior  
 0 Équipe Para  
 47 / 114 athlètes sélectionnés (41,2%)  
 47 athlètes en pour 131 clubs  
 0,35 athlète par club



**100 Clubs**  
**25.5%**



1 Séniors A  
 3 Séniors U23 (14,28% du collectif)  
 4 Équipe Junior A (22,22% du collectif)  
 4 Équipe Junior B (12,5% du collectif)  
 0 Équipe Beach Séniors  
 1 Équipe Beach Junior  
 2 Équipe Para  
 15 / 114 athlètes sélectionnés (13,1%)  
 15 athlètes en pour 100 clubs  
 0,15 athlète par club

Manager :  
 François Meurillon

Pôle de Toulouse :  
 Gilles Bosquet  
 En cours de nomination

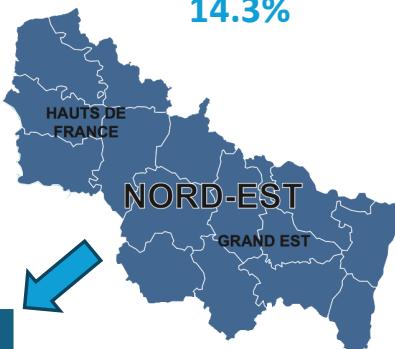
Nouvelle Occitanie 6 191 209  
 Occitanie 6 201 587  
 12 392 796

## Bilan saison 2025



Licences compétition saison 2025

Cat	NO	SO	SE	NE	
U15	901	706	893	506	3006
U17	755	500	714	385	2354
U19	549	280	412	257	1498
U23	331	147	269	154	901
	2536	1633	2288	1302	7759



Haut de France. 5 973 933  
 Grand-Est 5 544 051  
 11 517 984

Manager :  
 Yannick Schulte  
 Pôle de Nancy :  
 Maxime Goisset  
 Maxime Guilhem

3 Séniors A  
 4 Séniors U23 (14,28% du collectif)  
 3 Équipe Junior A (16,66% du collectif)  
 3 Équipe Junior B (9,37% du collectif)  
 1 Équipe Beach Séniors  
 1 Équipe Beach Junior  
 0 Équipe Para  
 15 / 114 athlètes sélectionnés (13,1%)  
 15 athlètes en pour 56 clubs  
 0,26 athlète par club

**104 Clubs**  
**26.6%**



8 Séniors A  
 9 Séniors U23 (32,14% du collectif)  
 6 Équipe Junior A (33,33% du collectif)  
 10 Équipe Junior B (31,25% du collectif)  
 1 Équipe Beach Séniors  
 1 Équipe Beach Junior  
 2 Équipe Para  
 37 / 114 athlètes sélectionnés (32,4%)  
 37 athlètes en pour 104 clubs  
 0,32 athlète par club

Manager :  
 Bastien Tabourier

Pôle de Lyon :  
 Thibaut Chapelle  
 Frédéric Perrier

Auver. Rhône. Alp. 8 260 096  
 Bourg. Fra. Com. 2 793 080  
 Corse 360 162  
 PACA 5 241 587  
 16 654 519

Nouvelle Occitanie 6 191 209  
 Occitanie 6 201 587  
 12 392 796

# **Centralisation du Programme de Haute Performance en Aviron**

GB: Caversham

NED: Amsterdam – Bosbaan

GRE: Athens

IRL: Cork

AUS Men: Canberra

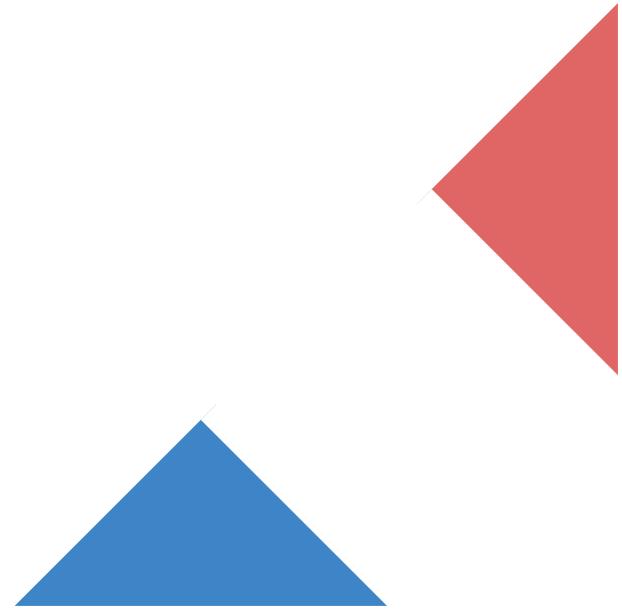
AUS Women: Penrith

ITA: Sabaudia + Piediluco (camp based)

ROM: Bucarest

SUI: Sursee

NZ: Karapiro



## **Stratégie territoriale du haut-niveau et de l'accession :**

1- Identifier les talents

2- Développer leurs potentiels

3- Sélection en équipe nationale

4- Sélection sur le CNE

**Challenge**

**Défis**

**1- Nombre d'athlètes dans les standards internationaux**

**2- Nombre d'entraîneurs orienté vers l'accompagnement du haut-niveau**

**3- Relocalisation des athlètes**

**4- Histoire**

## Bilan 2025

# Structuration choisie

### Besoin de laisser du temps aux athlètes de Paris

- 50% du collectif est dans la situation de l'enchainement Tokyo/Paris, été/hiver, voir même des 4<sup>ème</sup> JP...

### Création de deux collectifs Para Aviron

- Relève (antichambre permettant la détection et la mise en route de profil)
- Performance (sportifs formés, classifiés, entraînés et engagés dans la performance)

### Réorganisation des méthodes de travail en staff

- visio hebdomadaire
- ordre du jour défini en équipe et à l'avance
- outil de suivi d'avancement des tâches réalisées

### Perfectionnement dans la gestion des athlètes

- programmation individualisée et centralisée
- outils de communication clairs et partagés
- bilan individualisé systématique à la fin de chaque stage (athlète/staffs)

# Bilan 2025

## Etat des

## « troupes »

### **PR1 W1x – Nathalie BENOIT**

- Saison blanche en 2025
- Ré-orientation professionnelle
- Besoin de savoir si une coupure entraînerait un manque

### **PR1 M1x – Alexis SANCHEZ**

- Saison dense/intense
- Stratégie des « erreurs »

### **PR2 Mix2x – Perle BOUGE / Benjamin DAVIET**

- Annonce en mars d'une saison blanche de Benjamin pour se recentrer sur JP d'hiver de Milan 2026
- World Rowing supprime le 1xPR2 du programme des WRCH

### **PR3 Mix2x – Laurent CADOT/ Guylaine MARCHAND**

- Arrêt de carrière de Guylaine suite au JP de Paris
- Difficulté pour Laurent dans sa situation socio professionnel

### **PR3 Mix4+ – Margot BOULET / Grégoire BIREAU / Rémy TARANTO / Candyce CHAFFA / Emilie ACQUISTAPACE**

- Arrêt de carrière d'Emilie suite au JP de Paris
- Reclassification Candyce en 2025
- 2ème paternité pour Rémy en mai 2025
- Thrombose veineuse pour Grégoire en février 2025
- Saison blanche pour Margot pour avancer dans ses travaux

# Bilan 2025 Résultats

## Championnat d'Europe - Plovdiv

- PR1 M1x Alexis SANCHEZ => 4ème

## Coupe du Monde 1 - Varèse

- PR3 M2- Laurent CADOT / Grégoire BIREAU => 1<sup>er</sup> et WBT

## Coupe du Monde 2 - Lucerne

- PR1 M1x Alexis SANCHEZ => 2ème

## Championnat du Monde - Shanghai

- PR1 M1x Alexis SANCHEZ => 5<sup>ème</sup>
- PR2 Mix2x Perle BOUGE / Alexis SANCHEZ => 4<sup>ème</sup>
- PR3 Mix2x Laurent CADOT / Eva DAVID => 6<sup>ème</sup>

Classement PO => 5ème



### PR1 M1x

**FRA avec GBR**

— 2024 ● 2025



### PR2 Mix2x

**FRA vs CHN**

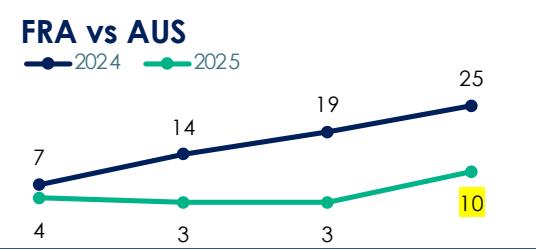
— 2024 ● 2025



### PR3 Mix2x

**FRA vs AUS**

— 2024 ● 2025



**FRA avec UKR**

— 2024 ● 2025



**FRA vs ISR**

— 2024 ● 2025



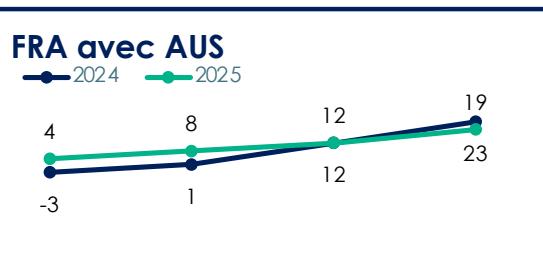
**FRA vs GBR**

— 2024 ● 2025



**FRA avec AUS**

— 2024 ● 2025



**FRA vs UKR**

— 2024 ● 2025



**Bilan 2025**  
**Pas de médailles mais des résultats !**

# Objectifs 2026

- **Poursuivre le travail autour du collectif Relève**

Détecter, Recruter, Former, Accompagner  
Priorité autour d'une PR3 femme !

- **PR1 W1x**

Retour progressif de Nathalie sur un projet de performance 2026 > 2028

- **PR1 M1x**

Eclaircir le projet de performance 2026 > 2028

- **PR2 Mix2x**

Soutenir Benjamin dans son projet de performance au JP d'hiver et accompagner son retour  
Continuer à faire évoluer Perle dans un contexte professionnel plus complexe

- **PR3 Mix2x**

Réitérer une saison sans blessures pour Laurent et continuer la transformation de son modèle d'entraînement

Elever le niveau d'Eva en gardant la progressivité dans la charge d'entraînement

- **PR3 Mix4+**

Poursuivre le travail d'elever le niveau individuel de Margot, Grégoire et Rémy

Détecter une rameuse à potentiel pour intégrer le 4+

**Les noms ci-dessus ne sont pas gravés sur les coulisses**

**mais à ce jour ils sont les plus fiables pour que la Team Para aille vite  
jusqu'à ce que les éléments du collectif Relève prennent leur place !**

## PROJET

### FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

## RÈGLES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE – SAISON 2025/2026

### OBJECTIF

L'objectif de la Fédération Française d'Aviron (FFA) est de sélectionner des athlètes et des équipages ayant la capacité, d'atteindre à minima une finale A dans toutes les catégories de bateaux lors des championnats internationaux de références.

La priorité de la FFA en matière de sélection est donnée aux embarcations des programmes olympiques et paralympiques de la fédération internationale d'aviron (FISA- World Rowing).

### ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligibles, les athlètes candidats à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la FFA dans le respect des termes de l'article D 221-2-1 du Code du sport.

Le suivi médical réglementaire (SMR) est obligatoire pour tous les athlètes postulant à une sélection en collectif national. La coordination du SMR est assurée par le médecin fédéral de la FFA. Cependant, sa mise en œuvre reste de la responsabilité individuelle de chaque athlète. Les athlètes doivent être à jour avec le suivi médical réglementaire avant la première régate internationale de la saison 2026.

La sélection des athlètes pour les différents collectifs de l'équipe de France d'aviron et de Para Aviron est soumise au respect de la législation et des réglementations suivantes :

- Code du sport,
- Statut et règlement intérieur de la FFA,
- Réglementation antidopage,
- Enregistrement dans le système de localisation ADAMS pour la saison 2026 pour les athlètes des groupes cibles.

Tous les athlètes souhaitant se sélectionner dans un collectif s'engageront à respecter les valeurs et règles de vie de l'équipe de France, orientées vers l'engagement, la motivation, l'esprit d'équipe, le respect envers les sportifs et le staff technique.

### ORGANISATION DE L'ENTRAINEMENT

- **Pour les collectifs d'aviron de rivière**

Afin d'optimiser la préparation, tous les athlètes souhaitant intégrer les embarcations du collectif Senior A s'entraîneront exclusivement au Centre National d'Entraînement de Vaires-sur-Marne et sur les lieux de stages prévus au calendrier du collectif. Des situations socioprofessionnelles exceptionnelles limitées dans le temps pourront être envisagées de manière dérogatoire après validation du Directeur de l'Équipe de France d'aviron. Des projets sportifs en skiff pourront être envisagés de manière dérogatoire dans le cadre de l'annexe Annexe1bis\_SA\_Projet skiff hors CNE

Les athlètes désirants intégrés les collectifs U23 et U19 s'entraîneront dans un lieu de résidence leur permettant de mettre en œuvre efficacement la programmation d'entraînement de l'équipe de France et dès que nécessaire sur les structures d'entraînement du Projet de Performance Fédéral. Cette organisation quotidienne sera complétée par les sélections en stage de préparation contenus dans le calendrier de l'équipe de France de chaque collectif.

- **Pour les autres collectifs (para aviron, aviron de mer – sprint de plage)**

Les athlètes souhaitant intégrer une sélection s'entraîneront dans un lieu de résidence leur permettant de mettre en œuvre efficacement la programmation d'entraînement de l'équipe de France et pour les athlètes sélectionnés sur les lieux de stage définis par le calendrier de l'équipe de France.

## **CRITÈRES ET PRINCIPES DE SÉLECTION**

Les critères de sélection pour choisir les rameuses, rameurs et barreurs de l'équipe de France, seront appliqués à la fois pour les sélections sur les différents stages, les évaluations, les essais et les compétitions de références, à ce titre ils incluent :

1. Les performances réalisées par les athlètes lors des épreuves, évaluations, essais et compétitions spécifiées dans les annexes annuelles par collectif à savoir :

- Règles de sélection de l'équipe de France 2025/2026, Annexe 1 relative au collectif senior A,
- Règles de sélection de l'équipe de France 2025/2026, Annexe 2 relative au collectif Para Aviron,
- Règles de sélection de l'équipe de France 2025/2026, Annexes 3 relative au collectif Sprint de plage,
- Règles de sélection de l'équipe de France 2025/2026, Annexes 4 relative au collectif U23,
- Règles de sélection de l'équipe de France 2025/2026, Annexe 5 relative au collectif U19 et U17.

L'ensemble de toutes les règles de sélection et les choix détaillés dans chacune d'elle, seront soumis potentiellement à des contraintes budgétaires de la saison en cours.

2. Autres critères de sélection.

En complément, il est important de noter que les principes de sélection de l'équipe nationale sont de constituer des équipages et une équipe ayant le potentiel d'atteindre une finale A ou d'atteindre d'autres objectifs spécifiques définis par l'encadrement des différents collectifs et validés par le Directeur de l'équipe de France d'aviron ou par le responsable du collectif Para Aviron.

De ce fait, les sélectionneurs prendront également en compte les critères suivants dans leur décision :

- Niveau actuel de compétence et condition physique du rameur.
- Toute blessure ou condition pouvant affecter la performance de l'athlète.
- Facteurs subjectifs liés à la composition de l'équipage, incluant mais ne se limitant pas à :
  - La notion de compatibilité humaine de l'équipage,
  - La capacité des athlètes à être entraînés,
  - La compatibilité technique,
  - L'équilibre et l'harmonie de l'équipe,
  - L'engagement envers la stratégie de l'équipe de France et des différents collectifs,
  - Pour les seniors A (aviron de rivière) l'engagement envers le programme centralisé du CNE,
  - Les conditions de course lors des épreuves (ex : effets du vent et du courant)
  - Les avis des entraîneurs des collectifs,
  - Les pannes ou les dysfonctionnements matériels,
  - Pour les barreurs, la consultation des rameurs.

## **AUTORITÉ DE SÉLECTION**

Le comité de sélection de la FFA est l'organe décisionnaire concernant les sélections des différents collectifs de l'équipe de France d'aviron et de Para aviron. Il est composé du Président de la FFA, du Vice-Président en charge du projet sportif et du haut-niveau, du Directeur Technique National.

Cette liste de représentants pourra être complétée de manière pérenne ou sur invitation ponctuelle au cours de la saison.

Cette commission validera les sélections pour les compétitions de référence suivantes (cette liste est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution du calendrier des collectifs et en fonction du contexte international de la saison) :

- **Championnats d'Europe et Jeux Méditerranéens (à confirmer), Championnats du Monde senior A** : Sur proposition du Directeur de l'Équipe de France d'aviron (DEF).
- **Championnats d'Europe, Championnats du Monde Para aviron** : Sur proposition du responsable du collectif Para aviron.
- **Jeux Méditerranéens et Championnats d'Europe (à confirmer) Championnats du Monde U23** : Sur proposition du Directeur de l'Équipe de France d'aviron et de la coordinatrice des collectifs jeunes et équipes de France U19/U23.
- **Championnats d'Europe, Championnats du Monde U19** : Sur proposition du Directeur de l'Équipe de France d'aviron et de la coordinatrice des collectifs jeunes et équipes de France U19/U23.
- **Coupe de la Jeunesse** : Sur proposition du Directeur de l'Équipe de France d'aviron et de la coordinatrice des collectifs et équipes de France U19/U23 en lien avec le coordonnateur de la Coupe de la Jeunesse.
- **Match France-Grande Bretagne** : Sur proposition de la coordinatrice des collectifs jeunes et équipes de France U19/U23 en lien avec le coordonnateur du Match.

## **DATES FINALES DE SÉLECTION**

Les dates finales de sélection des équipages sont indiquées dans les annexes aux règles de sélection de la FFA pour l'année en cours. Ces dates constituent la dernière opportunité de

sélection, mais les embarcations peuvent être présélectionnées si des résultats le justifient avant ces échéances.

## **CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES**

Si un athlète ne peut pas répondre à l'un des critères définis dans ce document en raison d'une blessure, d'une maladie ou de circonstances personnelles exceptionnelles (ex : obligations familiales imprévues, calendrier universitaire, étudiants à l'étranger...), il peut néanmoins être pris en considération pour la sélection.

Le rameur doit informer par écrit le Directeur de l'Équipe de France et/ou le responsable du collectif concerné de toute blessure, maladie ou circonstance exceptionnelle avant l'évaluation. En cas de maladie ou de blessure, un certificat médical signé par le médecin de l'athlète, ou pour les athlètes des collectifs nationaux de la saison, par le médecin fédéral de la FFA.

Si un rameur sélectionné tombe malade ou se blesse durant les compétitions de références inscrites aux calendriers des différents collectifs, le Directeur de l'Équipe de France et/ou le responsable du collectif concerné en lien avec l'entraîneur responsable et le médecin référent jugent qu'il n'est pas en état de concourir, un remplaçant pourra être désigné. Le choix du remplaçant relève de la seule discrétion du Directeur de l'Équipe de France et/ou du responsable du collectif concerné, en consultation avec l'entraîneur concerné.

Toute demande d'exemption d'une exigence contenue dans ce document doit être soumise par écrit au Directeur de l'Équipe de France d'aviron et/ou du responsable du collectif concerné.

Antonio MAUROGIOVANNI

Directeur de l'Équipe de France d'aviron

Sébastien VIEILLEDENT OLY

Directeur Technique National  
Directeur Général

## PROJET

### REGLES DE SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE 2025/2026

#### ANNEXE 1 RELATIVE AU COLLECTIF SENIOR A

#### Principes de sélection pour la constitution des bateaux de l'Équipe de France 2026 en vue des étapes de Coupe du Monde, des Championnats d'Europe et du Monde senior, ainsi que des Jeux Méditerranéens.

##### Remarque :

En fonction des performances réalisées et du contexte international, la FFA se réserve le droit de réviser sa liste de compétitions de référence **au plus tard en avril 2026**.

##### Contexte :

Ces exigences pour la sélection du collectif senior A constituent une annexe aux règles de sélection de l'équipe de France 2025/2026 et apportent des précisions supplémentaires sur les épreuves que les rameurs et barreurs doivent accomplir pour être éligibles à :

- Une participation à la Coupe du Monde I de Séville 2026 (ESP),
- Une participation à la Coupe du Monde III de Lucerne 2026 (SUI),
- Une participation au Championnat d'Europe à Varèse (ITA), (à confirmer)
- Une sélection dans l'Équipe de France Senior A pour participer aux Championnats du Monde 2026 à Amsterdam (NED),
- Une participation aux Jeux Méditerranéens à Taranto (ITA). (à confirmer)

Afin d'être sélectionnés, les athlètes devront accomplir les épreuves stipulées ci-dessous, sauf s'il existe des circonstances exceptionnelles (telles que définies dans les règles de sélection) empêchant leur réalisation. Dans ce cas, la FFA doit être informée de la raison spécifique conformément aux règles de sélection.

<b>Épreuves du chemin de la sélection 2026</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieux</b>	<b>Commentaires</b>
Test à l'ergomètre 2000m	31 janvier	Paris Coubertin	-Ergomètre Concept II* -Drag factor libre
Test à l'ergomètre 30 minutes	20 février	CNE/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre
Championnat de France bateaux courts	27-29 mars	Cazaubon	Bateaux qualifiés aux chpts interrégionaux bateaux courts
Régate de sélection 1	3-6 avril	CNE Vaires-sur-Marne	Sur convocation
Coupe du Monde I	29-31 mai	Séville (ESP)	Sur convocation
Test à l'ergomètre 2000m	3 juin	CNE - Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre
Coupe du Monde III	25-28 juin	Lucerne (SUI)	Sur convocation
Régate de sélection 2 <b><u>Sélection Finale Senior A</u></b>	3-6 juillet	CNE Vaires-sur-Marne	Sur convocation

\* Toutes les épreuves ergométriques sont à réaliser sur un ergomètre fixe

**La présence est obligatoire en cas de convocation. Les situations exceptionnelles seront examinées par le Directeur des Équipes de France.**

Calendrier prévisionnel des stages 2026	Date	Lieux	Commentaires
Stage de février	1 <sup>er</sup> au 15 février	Lago Azul	
Stage post Piediluco	27 avril/10 mai	Varèse	
Stage préparation Lucerne	14 au 24 Juin	Varèse	Préparation Coupe du monde de Lucerne

A noter :

Dans l'intérêt de la performance du collectif senior A ou en cas de force majeure, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de modifier, la liste ci-dessus.

Championnats interrégionaux bateaux courts :

Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France en bateaux courts sera établie par la DTN au regard des performances réalisées lors des différentes étapes précitées. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas autorisés à participer aux championnats interrégionaux.

La participation aux championnats interrégionaux sera donc obligatoire pour les athlètes ne figurant pas sur cette liste.

A l'issue de ces championnats et en tant que de besoin, la Direction Technique Nationale s'autorise à ajouter des qualifiés pour le Championnat de France bateaux courts.

Pour les deux sans barreur participant aux championnats interrégionaux bateaux courts, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.

#### **Régates de sélection :**

Le Directeur de l'Equipe de France d'aviron, se réserve le droit exclusif de choisir les compositions des équipages des régates de sélection prévues dans le chemin de la sélection.

Pour envisager la sélection d'un équipage senior A pour un championnat de référence, **le seuil minimal de performance** requis devra se situer environ à 2% (du pourcentage du temps pronostic) du meilleur équipage **senior A français pour une sélection au championnat du monde dans une discipline du programme olympique**.

Un équipage FFA ne sera considéré comme **équipage de référence** que si son **meilleur temps sur 2000m** atteint environ 95% du temps pronostic de référence dans une discipline du programme olympique.

Ces seuils de performance sont établis en supposant des conditions environnementales neutres. Le Directeur des Équipes de France d'aviron, en concertation avec les entraîneurs, peuvent ajuster ces références minimales en fonction des conditions météorologiques.

Atteindre ces seuils minimaux ne garantit pas une sélection. Ces seuils représentent uniquement les critères minimaux permettant au Directeur de l'Equipe de France d'aviron d'envisager la sélection d'un bateau.

#### **• Stages de préparation :**

Les participations aux stages de préparation sont obligatoires pour tous les athlètes sélectionnés, sauf accord contraire du Directeur de l'Equipe de France d'aviron.

- **Restrictions :**

Tous les athlètes convoqués pour la Coupe du Monde de Séville puis celle de Lucerne, ne pourront pas participer au Championnat de France senior du 9 et 10 mai 2026 et au Championnat de France sprint senior du 6 et 7 juin.

Antonio MAUROGIOVANNI

Le Directeur de l'Équipe de France d'aviron.

Sébastien VIEILLEDENT OLY

Directeur Technique National  
Directeur Général

BROUILLON - NE PAS DIFFUSER



## PROJET

### RÈGLES DE SÉLECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE 2025-2026

#### Annexe1bis\_SA\_Projet skiff hors CNE

La Fédération Française d'Aviron (FFA) souhaite prendre en compte d'éventuels projets de performance en skiff pour des athlètes qui ne sont pas au Centre National d'Entraînement. Dans ce cas le Directeur de l'Equipe de France d'aviron définit les critères de sélection comme suit :

#### Lancement du projet

- 3 Jours d'entraînement et d'évaluation en skiff (1x) seront organisés au Centre National d'Entraînement du 23 au 25 janvier. L'évaluation comprendra une séance chronométrée. Pour valider le lancement du projet, les temps réalisés lors de cette séance devront se situer, en moyenne, à moins ou égal à 2 % du temps pronostique du meilleur équipage.

Une validation de l'organisation et du contenu du projet devra être discutée et actée durant ce week-end afin d'envisager la poursuite du projet.

#### Poursuite du projet (chaque étape devra être validée pour poursuivre le projet)

- Être classé(e) parmi le Top 5 des athlètes du CNE lors d'un test ergométrique de 2 000 m réalisé au plus tard le 31 janvier 2026. Ce test devra être effectué en présence d'un cadre de la Direction Technique Nationale.
- Être classé(e) dans le Top 5 du classement de la catégorie basé sur le pourcentage moyen de performance (prg%) des tests ergomètre 5000m et 30 minutes de février.
- Remporter le titre de Champion(ne) de France en skiff. Lors des Championnats de France bateaux courts de Cazaubon 2026. Si deux projets terminent aux premières et deuxièmes places avec un écart inférieur à deux secondes, le deuxième projet pourra poursuivre le processus de sélection jusqu'à l'étape suivante.
- Participer à **la régate de sélection n°1**. Le seuil minimal de performance requis devra se situer environ à 2% du meilleur équipage **senior A** durant la régate de sélection n°1.

Un équipage FFA ne sera considéré comme **équipage de référence que** si son **meilleur temps sur 2000m** atteint environ **95% du temps pronostique de référence dans une discipline du programme olympique.**

L'atteinte de ce dernier critère permettra la sélection pour la Coupe du Monde 1 (Séville).

Pour progresser vers la sélection à la Coupe du Monde 3 (Lucerne), les objectifs de performance suivants s'appliquent :

- Réaliser un Top 3 à la Coupe du Monde 1 (Séville).
- Réaliser un Top 5 des athlètes du CNE lors du test ergomètre 2000m de juin 2026.

Pour être sélectionné(e) pour les Championnats du Monde 2026 à Amsterdam :

- Un résultat dans le Top 5 à la Coupe du Monde 3 (Lucerne) sera requis.

A l'issue de chaque étape si le projet skiff n'est pas validé au regard des critères de sélection, une intégration dans un projet collectif pourrait être envisagée par le Directeur de l'Equipe de France d'aviron. Cela impliquera une présence permanente au CNE.

En complément des objectifs de performance ci-dessus, un suivi continu et une harmonisation du programme d'entraînement seront mis en œuvre :

- Un suivi hebdomadaire des séances et la transmission des données de performance seront exigés.
- Le programme d'entraînement individuel sera élaboré en collaboration avec le Directeur de l'Equipe de France d'aviron .
- Une participation aux stages nationaux pourra être envisagée et validée avec le Directeur de l'Equipe de France d'aviron .
- Le stage de préparation pré-Mondiaux de quatre semaines sera obligatoire, avec des ajustements individuels selon les besoins des athlètes.

Durant les présences au CNE, en stage et aux compétitions, l'encadrement technique sera assuré par un entraîneur du CNE, ou par un entraîneur approuvé conjointement avec le Directeur de l'Equipe de France d'aviron.

Antonio MAUROGIOVANNI

Le Directeur de l'Équipe de France d'aviron.

Sébastien VIEILLEDENT OLY

Directeur Technique National  
Directeur Général

## PROJET

### REGLES DE SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE 2025/2026

#### ANEXE 2 RELATIVE AUX COLLECTIFS PARA AVIRON

##### **A - Collectif Relève Para Aviron**

Afin de créer une dynamique d'accès au haut niveau en Para Aviron, un collectif Relève existe afin de donner de premières expériences de stages et de compétitions internationales. L'intégration à ce collectif ne relève pas d'un chemin de sélection mais des observations faites par l'encadrement de l'équipe de France Para Aviron sur des profils de rameurs et rameuses pouvant être à potentiels. L'objectif principal du collectif Relève est la participation à la Régate Internationale de Vaires sur Marne, FRA (2 – 3 mai 2026).

##### **B - Collectif Performance Para Aviron**

##### Principes de sélection pour la constitution des équipages du collectif performance de l'Équipe de France 2026 en vue des Coupes du Monde, Championnat d'Europe et Championnat du Monde de Para Aviron.

##### Sélection individuelle :

La sélection individuelle se basera sur l'observation :

- Des résultats obtenus lors de la saison internationale 2024 et 2025,
- Du niveau de performance individuelle au regard des standards prérequis à l'international et de sa capacité d'évolution.

Le niveau de performance individuelle sera évalué lors des étapes suivantes :

Épreuves du chemin de la sélection 2026	Dates	Lieux	Commentaires
Test à l'ergomètre 2000m*	31 janvier	Coubertin/Club/Structure	PR1 assise fixe avec dossier et sangle, PR2 assise fixe, PR3 libre. Ecran PM5

Championnats interrégionaux	14-15 mars	Selon les zones	1xPR1, 1xPR2, 1xPR3 (femmes et hommes)
Championnat de France bateaux courts	27-29 mars	Cazaubon	Bateaux qualifiés aux championnats interrégionaux bateaux courts
Test à l'ergomètre 2000m**	1ère semaine de juin	Club/Structure	PR1 assise fixe avec dossier et sangle, PR2 assise fixe, PR3 libre. Ecran PM5
Contrôle d'entraînement et parcours chronométrés	Lors des stages	Lieux de stage	

\*En cas de non-participation au championnat Indoor de Coubertin, un 2000m devra être réalisé en club ou structure. Il devra être filmé dans son intégralité. Une capture d'écran de la mémoire du PM5 avec le découpage par 500m devra être prise. Ces deux éléments devront être envoyés à l'encadrement de l'équipe de France Para Aviron.

\*\*Il sera réalisé en club ou structure avec les mêmes envois que ceux détaillés précédemment.

Cette liste est susceptible d'être modifiée en fonction des besoins de sélection et de programmation.

Pour la catégorie PR3 pointe, l'influence forte du guide en deux sans barreur ne permet pas suffisamment d'évaluer les individus. Il est néanmoins fortement recommandé de participer au championnat de France en bateaux courts du 27 au 29 mars 2026 à Cazaubon en deux sans barreur, afin d'observer l'efficience technique en course. Néanmoins, les résultats de cette épreuve ne seront pas pris en compte dans le chemin de sélection.

#### **Sélection collective :**

Suite à la sélection individuelle, les performances réalisées en bateau lors des stages d'entraînement et en compétitions internationales permettront :

- De valider les choix effectués, tant en termes d'embarcations qu'en matière de composition des équipages.
- De décider des éventuels réajustements pour la suite de la saison.

En plus des stages, les championnats et régates permettant de tester des embarcations individuelles et collectives seront les suivantes :

- Régates Internationales, Vaires sur Marne, FRA (2 – 3 mai 2026)
- Coupe du monde III, Lucerne, SUI (26 - 28 juin 2026)
- Championnats d'Europe, Varèse, ITA (30 juillet – 2 août 2026)

L'objectif prioritaire de la saison 2026 étant les Championnats du monde, Amsterdam, Pays - Bas (23 - 30 août 2026).

**A noter :**

Dans le secteur para-aviron, où la détection de rameurs (ses) à fort potentiel peut être effectuée en cours de saison sportive, y compris par transfert des sportifs issus d'autres disciplines, il est admis que les performances de ces nouveaux pratiquants (tes), notamment réalisées lors des stages d'entraînement, pourraient leur permettre de prétendre à la sélection du collectif performance de l'équipe de France Para-Aviron.

Dans le mouvement paralympique, les doubles projets de disciplines sportives peuvent exister. Pour les athlètes identifiés dans ces dispositifs et démontrant un niveau de performance attendu, il peut être envisagé des dispositions particulières, notamment en termes d'adaptations de calendrier et d'échéances de sélection, afin de favoriser la réussite des deux pratiques.

Sébastien VIEILLEDENT OLY

Responsable du collectif Para-Aviron

Directeur Technique National  
Directeur Général

## PROJET

### REGLES DE SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE 2025/2026

#### ANNEXE 3 RELATIVE AU COLLECTIF BEACH ROWING SPRINTS (SPRINT DE PLAGE)

##### Principes de sélection pour la constitution des bateaux de l'Équipe de France 2026 en vue des Championnats d'Europe et du Monde de Beach Rowing Sprints (BRS)

###### Remarque :

En fonction des performances réalisées et du contexte international, la FFA se réserve le droit de réviser sa liste de compétitions de référence au plus tard en avril 2026.

###### Contexte :

Ces exigences pour la sélection du collectif BRS constituent une annexe aux règles de sélection de l'équipe de France 2025/2026 et apportent des précisions supplémentaires sur les épreuves que les rameurs, rameuses et barreurs doivent accomplir pour être sélectionnés pour les compétitions de références suivantes :

- **European Rowing Beach Sprints 2026** (participation, lieu et dates à confirmer) dans les épreuves seniors et U19,
- **World Rowing Beach Sprint Finals 2026 WRBSF** (Qingdao, Chine du 18 au 21 octobre 2026) dans les épreuves seniors et U19.

L'objectif premier est de sélectionner les équipages des épreuves olympiques ayant la capacité d'atteindre le Final 8 des WRBSF 2026. Si le niveau de performance est suffisant le groupe sera élargi pour constituer un quatre de couple mixte afin d'obtenir une médaille. Concernant les U19, il s'agira de sélectionner des athlètes U19 capables de se hisser dans le Final 8.

Afin d'être sélectionnés, les athlètes devront accomplir les épreuves stipulées ci-dessous, sauf s'il existe des circonstances exceptionnelles (telles que définies dans les règles de sélection) empêchant leur réalisation. Dans ce cas, la FFA doit être informée de la raison spécifique conformément aux règles de sélection.

###### Pour la catégorie Senior :

Épreuves du chemin de la sélection 2026	Dates	Lieux	Commentaires
Test à l'ergomètre 30 minutes	Entre le 15 et 31 décembre <b>2025</b>	Clubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ergomètre Concept II*</li> <li>- Drag factor libre</li> <li>- Cadence libre</li> </ul>
Test à l'ergomètre 500m	30 janvier	Coubertin/Clubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ergomètre Concept II</li> <li>- Drag factor libre</li> <li>- Cadence libre</li> </ul>
Test à l'ergomètre 2000m	31 janvier	Coubertin/Clubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ergomètre Concept II</li> <li>- Drag factor libre</li> <li>- Cadence libre</li> </ul>
Test à l'ergomètre 3x750m**	3 février	Clubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ergomètre Concept II</li> <li>- Drag factor libre</li> <li>- Cadence libre</li> <li>- 10 mn de récupération entre chaque passage</li> </ul>
Régate de sélection 1	24 et 25 avril	Lieu à définir	Sur convocation
Championnat de France d'aviron de mer d'endurance	15 et 16 mai	Marseille	En solo
Régate de sélection 2	28 et 29 août	Lieu à définir	Sur convocation
Championnat de France d'aviron BRS	4 au 6 septembre	La Seyne sur Mer	Solo et/ou double mixte

La sélection pour le collectif sera entérinée en priorité par rapport à la régate de sélection 2. Les résultats du championnat de France viendront confirmer ou non la précédente sélection. La sélection finale sera déterminée lors du stage terminal.

\* Toutes les épreuves ergométriques sont à réaliser sur un ergomètre fixe.

\*\* Les résultats des épreuves réalisées en club sont à renvoyer par mail au responsable du collectif des Equipes de France de BRS ([yvonig.foucaud@ffaviron.fr](mailto:yvonig.foucaud@ffaviron.fr)).

Programmer l'exercice en mode intervalle sur le PM5, et envoyer la capture d'écran du résumé.

Les athlètes du collectif senior rivière non retenus en Equipe de France après la Régate de Sélection n°2 du 3 au 6 juillet 2026 pourront tenter une sélection en équipe de BRS. Ils devront réaliser les épreuves de sélection 2 du 28 et 29 août et le championnat de France de Beach Rowing en solo et/ou double mixte à La Seyne sur mer.

**Cas spécifique des barreurs :**

Un à deux barreur/barreuses maximum seront sélectionné(e)s sur proposition de la DTN à partir des observations réalisées sur le Championnat de France d'endurance ou des informations de terrain des entraîneurs (vitesse de course à pied et compétences de navigation), du poids de l'athlète et de ses disponibilités pour participer aux WRBSF2026 et d'un retour des rameurs en stage.

**Pour la catégorie U19 :**

Épreuves du chemin de la sélection 2026	Dates	Lieux	Commentaires
Test à l'ergomètre 30 minutes	Entre le 15 et 31 décembre <b>2025</b>	Clubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ergomètre Concept II*</li> <li>- Drag factor libre</li> <li>- Cadence libre</li> </ul>
Test à l'ergomètre 500m	30 janvier	Coubertin/Clubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ergomètre Concept II</li> <li>- Drag factor libre</li> <li>- Cadence libre</li> </ul>
Test à l'ergomètre 2000m	31 janvier	Coubertin/Clubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ergomètre Concept II</li> <li>- Drag factor libre</li> <li>- Cadence libre</li> </ul>
Test à l'ergomètre 3x750m**	3 février	Clubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ergomètre Concept II</li> <li>- Drag factor libre</li> <li>- Cadence libre</li> <li>- 10 mn de récupération entre chaque passage</li> </ul>
Régate de sélection 1	25 et 26 avril	Lieu à définir	Sur convocation
Régate de sélection 2	29 et 30 août	Lieu à définir	Sur convocation

Championnat de France d'aviron BRS	4 au 6 septembre	La Seyne sur Mer	Solo
------------------------------------	------------------	------------------	------

La sélection pour le collectif sera entérinée en priorité par rapport à la régate de sélection 2. Les résultats du championnat de France viendront confirmer ou non la précédente sélection. La sélection finale sera déterminée lors du stage terminal.

\* Toutes les épreuves ergométriques sont à réaliser sur un ergomètre fixe.

\*\* Les résultats des épreuves réalisées en club sont à renvoyer par mail au responsable du collectif des Equipes de France de BRS ([yvonig.foucaud@ffaviron.fr](mailto:yvonig.foucaud@ffaviron.fr)).

Programmer l'exercice en mode intervalle sur le PM5, et envoyer la capture d'écran du résumé.

Les athlètes U19 inscrits dans les collectifs B ou A, en aviron de rivière, pourront participer aux épreuves de sélections après les épreuves internationales de référence. Ils devront participer aux épreuves de la sélection 2 du 29 et 30 août et au championnat de France de Beach Rowing en solo à La Seyne sur mer.

#### **Règle de participation aux épreuves d'endurance des nations du Championnat d'Europe Mer 2026**

La participation dans les épreuves d'enduro des nations du Championnat d'Europe Mer 2026 s'appuiera sur les résultats obtenus lors des Championnats de France d'endurance 2026. Un ranking sera établi à partir du résultat dans les épreuves concernées du Championnat national pour déterminer quels équipages pourront participer au Championnat d'Europe des nations d'endurance d'aviron de mer.

#### **Règle de ranking aux épreuves d'endurance du Championnat d'Europe Mer 2026 de clubs et mixtes de clubs**

Le ranking dans les épreuves de clubs concernées du Championnat d'Europe d'aviron mer 2026 s'appuiera sur les résultats obtenus lors des Championnats de France d'endurance 2026. Il sera établi à partir du résultat dans les épreuves concernées du Championnat national. Les mixtes de clubs seront classés au hasard après ce ranking.

#### **Règle de ranking aux épreuves d'endurance du Championnat du monde d'Aviron de Mer 2026 des clubs et mixtes de clubs**

Le ranking dans les épreuves concernées du Championnat du monde d'aviron Mer 2026 s'appuiera sur les résultats obtenus lors du Championnat de France d'endurance 2026. Il sera établi à partir du résultat dans les épreuves concernées du Championnat national. Les mixtes de clubs seront classés au hasard après ce ranking.

#### **Listes des épreuves interdites aux athlètes sélectionnés en Équipes de France de Beach Rowing**

- Championnat d'Europe d'aviron de mer dans les épreuves d'endurance.

#### **Prise en charge**

Pour toutes les catégories, la participation au Championnat de France d'endurance et de BRS est à la charge des clubs et des participants, ainsi que la régate de sélection n°1 du 24 au 26 avril et la régate de sélection n°2 du 28 au 30 aout 2026.

- Senior

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des stages organisés par la Direction Technique Nationale, du Championnat d'Europe Beach Rowing Sprints 2026 le cas échéant, et du Championnat du Monde de Beach Rowing 2026 sont pris en charge par la FFA.

- **U19**

Une participation financière de 250 euros par athlète sera facturée pour :

- Le Championnat d'Europe de Beach Rowing Sprint 2026.
- Le Championnat du monde de Beach Rowing Sprint 2026.

Le reste sera à charge de la FFA.

Antonio MAUROGIOVANNI  
Directeur de l'Équipe de France d'Aviron

Sébastien VIEILLEDENT OLY  
Directeur Technique National  
Directeur Général

## PROJET

### REGLES DE SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE 2025/2026

#### ANNEXE 4 RELATIVE AU COLLECTIF U23

#### Principes de sélection pour la constitution des bateaux de l'Équipe de France 2026 en vue des Championnats d'Europe et du Monde U23 et Jeux Méditerranéens.

##### Remarque :

En fonction des performances réalisées et du contexte international, la FFA se réserve le droit de réviser sa liste de compétitions de référence **au plus tard en avril 2026**.

##### Contexte :

Ces exigences pour la sélection du collectif U23 constituent une annexe aux règles de sélection de l'équipe de France 2025/2026 et apportent des précisions supplémentaires sur les épreuves que les rameurs et barreurs doivent accomplir pour être éligibles à :

- Une sélection dans l'Équipe de France U23 afin de participer aux Championnats du Monde 2026 à Duisburg (GER) 22 au 26 juillet.
- Une participation aux Jeux Méditerranéens de Taranto (ITA) 31 août au 3 septembre (à confirmer).
- Une participation aux Championnats d'Europe 2026 de Kruszwica (POL) 3 au 6 septembre (à confirmer).

Afin d'être sélectionnés, les athlètes devront accomplir les épreuves stipulées ci-dessous, sauf s'il existe des circonstances exceptionnelles (telles que définies dans les règles de sélection)

empêchant leur réalisation. Dans ce cas, la FFA doit être informée de la raison spécifique conformément aux règles de sélection.

<b>Épreuves du chemin de la sélection 2026</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieux</b>	<b>Commentaires</b>
Test à l'ergomètre 2000m	31 janvier	Paris Coubertin	-Ergomètre Concept II* -Drag factor libre
Test à l'ergomètre 30 minutes	20 février	Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre
Test à l'ergomètre 5000m	23 février	Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre
Championnat de France bateaux courts	27-29 mars	Cazaubon	Bateaux qualifiés aux championnats interrégionaux bateaux courts
Régate de sélection 1	3-6 avril	CNE Vaires-sur-Marne	Sur convocation
Test à l'ergomètre 2000m	1 juin	Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre
Régate de sélection 2 <b><u>Sélection Finale U23</u></b>	4-7 juin	CNE Vaires-sur-Marne	Sur convocation

\* Toutes les épreuves ergométriques sont à réaliser sur un ergomètre fixe.

**A noter :**

Dans l'intérêt de la performance du collectif U23 ou en cas de force majeure, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de modifier, la liste ci-dessus.

Les athlètes qui poursuivent leurs études à l'étranger peuvent prétendre à une sélection en équipe de France U23. Les intéressés devront réaliser les épreuves suivantes et transmettre leurs résultats et s'ils sont convoqués, participer à la régate de sélection 2.

Test à l'ergomètre 5000m	Entre le 15 et 28 février		-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre
Test à l'ergomètre 2000m	Entre le 10 et 24 mai		-Ergomètre Concept II -Drag factor libre

S'ils ne sont pas présents à la régate de sélection numéro 2, la seule raison d'absence acceptée sera la participation aux finales universitaires. Il sera alors nécessaire de demander une attestation signée de l'université en cas de qualification au championnat national, si celle-ci empêche l'athlète de participer à la régate de sélection n°2 ou par une date trop proche dans le calendrier. Le résultat du test ergométrique 2000m de mai devra être inférieur à 6:05 minutes pour les hommes et à 7:05 minutes pour les femmes pour intégrer les 15 premiers jours du stage terminal. Les rameurs et rameuses pourront alors être évalués pour renforcer les bateaux proches de la limite des 2 %, et tenter de décrocher une sélection pour les Mondiaux.

**Concernant les PL U23 : (sans prise en charge sur les régates de sélection)**

Suivre tout le chemin de sélection U23 et être au poids demandé aux différentes étapes :

- Janvier : Championnat de France Indoor (Homme : <= 75 kg, Femme : <= 61 kg)
- Février : Test Ergomètre 5000m (Homme : <= 73kg, Femme : <= 60kg)
- Régate de sélection 1 : Homme 72,5 kg, Femme 59 kg, (pesée chaque matin 2h avant la course).
- Régate de sélection 2 : Équipage masculin 71 kg, équipage féminin 57,5 kg. Skiff homme 72,5 kg, skiff femme 59 kg (pesée chaque matin 2h avant la course).

**Championnats interrégionaux bateaux courts :**

Obligatoires pour se qualifier aux championnats de France bateaux courts.

A l'issue de ces championnats et en tant que de besoin, la Direction Technique Nationale s'autorise à ajouter des qualifiés pour les Championnats de France bateaux courts.

Pour les deux sans barreur participant aux championnats interrégionaux bateaux courts, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.

### **Régates de sélection :**

Le Directeur de l'Équipe de France d'aviron, assisté par la coordinatrice des collectifs jeunes et équipes de France U19/U23, se réserve le droit exclusif de choisir les compositions des équipages des régates de sélection prévues dans le chemin de la sélection.

Pour envisager la sélection d'un équipage U23 pour un championnat de référence, le seuil minimal de performance requis devra se situer environ à 2% (du pourcentage du temps pronostique) du meilleur équipage U23 français pour une sélection aux championnats du monde dans une discipline du programme olympique.

Un équipage FFA ne sera considéré comme équipage de référence que si son meilleur temps sur 2000m atteint environ 95% du temps pronostic de référence dans une discipline du programme olympique.

Ces seuils de performance sont établis en supposant des conditions environnementales neutres. Le Directeur de l'Équipe de France d'aviron et la coordinatrice des collectifs jeunes et équipes de France U19/23, en concertation avec les entraîneurs, peuvent ajuster ces références minimales en fonction des conditions météorologiques.

Atteindre ces seuils minimaux ne garantit pas une sélection. Ces seuils représentent uniquement les critères minimaux permettant au Directeur des Équipes de France d'envisager la sélection d'un bateau.

### **Stages de préparation :**

Les participations aux stages de préparation sont obligatoires pour tous les athlètes sélectionnés, sauf accord contraire du Directeur de l'Équipe de France d'aviron.

### **Restrictions :**

Tous les athlètes qui tentent une sélection pour les Championnats du Monde U23 ne pourront pas participer au Championnat de France Sprint du 6 et 7 juin 2026.

Antonio MAUROGIOVANNI

Directeur de l'Équipe de France d'Aviron

Sébastien VIEILLEDENT OLY

Directeur Technique National  
Directeur Général

BROUILLON - NE PAS DIFFUSER

\* Toutes les épreuves ergométriques sont à réaliser sur un ergomètre fixe

**A noter :**

Dans l'intérêt de la performance du collectif U19 ou en cas de force majeure, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de modifier, la liste ci-dessus.

• **Championnats interrégionaux bateaux courts**

Obligatoire pour se qualifier aux championnats de France bateaux courts.

A l'issue de ces championnats et en tant que de besoin, la Direction Technique Nationale s'autorise à ajouter des qualifiés pour le Championnat de France bateaux courts.

Pour les 2- participants aux championnats interrégionaux bateaux courts, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves dans la même zone que leur structure de rattachement.

Les rameurs et rameuses du dispositif PPJ candidats à une sélection en équipe nationale U19 peuvent participer dans les épreuves J18.

**Régates de sélection :**

Le Directeur de l'Équipe de France d'aviron, assisté par la coordinatrice des collectifs jeunes et équipes de France U19/23, se réserve le droit exclusif de choisir les compositions des équipages des régates de sélection prévues dans le chemin de la sélection.

Pour envisager la sélection d'un équipage U19 pour un championnat de référence, le seuil minimal de performance requis devra se situer environ à 2% du meilleur équipage U19 français pour une sélection aux championnats du monde et d'environ 4% pour une sélection à la Coupe de la Jeunesse.

Un équipage FFA ne sera considéré comme équipage de référence que si son meilleur temps sur 2000m atteint environ 95% du temps pronostique de référence de la saison en cours.

Ces seuils de performance sont établis en supposant des conditions environnementales neutres. Le Directeur de l'Équipe de France d'aviron et la coordinatrice des collectifs jeunes et équipes de France U19/23, en concertation avec les entraîneurs, peuvent ajuster ces références minimales en fonction des conditions météorologiques.

Atteindre ces seuils minimaux ne garantit pas une sélection. Ces seuils représentent uniquement les critères minimaux permettant au Directeur de l'Équipe de France d'aviron d'envisager la sélection d'un bateau.

#### **Stages de préparation :**

La participation aux stages de préparation pour le Championnat du Monde et la Coupe de la Jeunesse sont obligatoires pour tous les athlètes sélectionnés, sauf accord contraire du Directeur de l'Équipe de France d'aviron.

#### **Cas d'un sportif de nationalité française évoluant à l'étranger :**

Tout athlète U19 de nationalité française licencié dans un club de la FFA et évoluant à l'étranger, peut prétendre intégrer les collectifs U19. Les intéressés devront réaliser et transmettre à minima un test ergométrique sur 5000m entre le 15 et le 28 février 2026, un test sur 2000m entre le 10 et le 24 mai 2026, et s'ils sont convoqués, participer à la régate de sélection 2.

#### **Cas d'un sportif de nationalité étrangère évoluant en France :**

La réglementation World Rowing (FISA) autorise les athlètes de nationalité étrangère résidant en France à participer au championnat du Monde U19 ou à la Coupe de la Jeunesse sous les couleurs de la France. La réglementation fédérale a également évolué en ce sens, permettant désormais à un rameur répondant à ce cas de figure de participer au Championnat de France Bateaux Courts sous réserve de validation par la FFA suite à l'analyse du dossier.

## **Principes de sélection pour la constitution des équipages en vue du Match France-Grande Bretagne 2026**

### **Objectifs :**

Outre la victoire collective au match France-Grande Bretagne, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de transmettre les bases de l'entraînement et les règles de vie sportive à des rameurs et rameuses à fort potentiel, et de leur faire connaître leur première expérience de rencontre internationale.

Cet évènement se déroulera à Gravelines le samedi 11 juillet 2026. L'équipe U17 sera regroupée au plus tard, du jeudi 9 juillet au dimanche 12 juillet 2026.

### **Épreuves de sélection :**

Les athlètes appelés à représenter la France au Match France-Grande Bretagne sont sélectionnés de manière individuelle et/ou collective

Les épreuves qualificatives ouvertes aux U17 seront :

- Critérium national 27-29 mars (Cazaubon) :
  - o Les 2 premiers 1x et 2-, homme et femme (12 athlètes).
- Régate de sélection U17, 6 et 7 juin (Vaires sur Marne) :
  - o Les qualifiés du critérium participeront à la Régate de sélection U17 (prise en charge FFA) **hors sélection**, dans les bateaux suivants :
    - Les 1x rameront en 2x et les 2- rameront en 4+
  - o Les deux premiers 2x, homme et femme (8 athlètes),
  - o Les deux premiers 4+ homme et femme, avec les barreurs (16 athlètes-4 barreurs),
  - o Le 3<sup>ème</sup> 4+, homme et femme sans le barreur (8 athlètes).
- France U17, 4 et 5 juillet (Libourne)
  - o Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du 1x, homme et femme, non déjà qualifiés précédemment (4 athlètes),
  - o Les 1ers du 2-, homme et femme, équipages complets non déjà qualifiés précédemment (4 athlètes).

### **Programme de la régate de sélection U17 :**

- Jour 1 : Parcours contre la montre et séries
- Jour 2 : Finales

### **Précisions importantes :**

La régate de sélection est ouverte à tous les athlètes J15 et J16 sans restriction,

- Les équipages mixtes de clubs sont autorisés,
- Les barreurs engagés doivent impérativement être U19 (pas forcément U17), de manière à pouvoir éventuellement leur proposer par la suite de faire partie d'un collectif U19 ou U23 si besoin,
- Le poids des barreurs est fixé à 55 kg minimum,
- Chaque équipage qui s'engage, n'est sélectionnable que si l'intégralité de l'équipage est disponible pour le match (4 jours mi-juillet restant à déterminer). Dans le cas contraire, l'équipage suivant dans la hiérarchie sera considéré.

Les clubs inscrivent sur le serveur fédéral les équipages de club, les ligues les équipages mixtes de ligues. Les équipages mixtes inter-ligues doivent être inscrits directement auprès de la fédération.

Ouverture des inscriptions : mi-mai après les championnats d'Europe U19

Antonio MAUROGIOVANNI

Directeur de l'Équipe de France d'Aviron

Sébastien VIEILLEDENT OLY

Directeur Technique National

Directeur Général

NE PAS DIFFUSER

**MODIFICATIONS DES STATUTS TYPES - COMITES DEPARTEMENTAUX****TITRE II  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE****Article 5: Composition et voix des représentants**

L'assemblée générale se compose des représentants des associations composant le comité départemental, à jour de leurs cotisations vis-à-vis de la FFA, de la ligue et du comité départemental.

Ces représentants doivent être licenciés à la fédération et membres de l'association qu'ils représentent.

Le nombre maximum de représentants de chaque association dépend de son nombre d'unités de licences (\*5) :

- 1 jusqu'à ..... Unités de licences  
2 jusqu'à ..... Unités de licences  
.....

Les pouvoirs des représentants des associations sont établis sur papier à entête de l'association et signés par le président. Ils doivent être transmis au comité départemental avant le début de l'assemblée générale.

Les représentants des associations disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences pondérées délivrées à leur association lors de la saison sportive précédant la réunion, selon le barème appliqué par la fédération pour ses assemblées générales, soit :

1 licence A	est égale à	1 unité de licence ;
1 licence U	est égale à	0,5 unité de licence ;
1 licence I	est égale à	0,5 unité de licence ;
1 licence BF	est égale à	0,5 unité de licence ;
<b>1 licence S</b>	<b>est égale à</b>	<b>0,3 unité de licence</b>
1 licence D 3 mois	est égale à	0,3 unité de licence ;
1 licence D 1 mois	est égale à	0,2 unité de licence ;
1 licence D 7 jours	est égale à	0,1 unité de licence.

Le nombre de voix est alors déterminé selon le barème suivant :

- de 2 unités de licence jusqu'à 20: 1 voix;
- plus de 20 unités de licence jusqu'à 50: 1 voix supplémentaire;
- plus de 50 unités de licence et jusqu'à 500: 1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50 unités de licence;
- plus, de 500 unités de licence et jusqu'à 1500: 1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100 unités de licence;
- au-delà de 1500 unités de licence: 1 voix supplémentaire par 150 ou fraction de 150 unités de licence.

Le Président de la FFA ou son représentant ainsi que le Président de la ligue assistant de droit, avec voix consultative, aux assemblées générales du comité départemental.

**TITRE II**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Article 5: Composition et voix des représentants**

L'assemblée générale se compose des représentants des associations composant la ligue, à jour de leurs cotisations vis-à-vis de la fédération et de la ligue.

Ces représentants doivent être licenciés à la fédération et membres de l'association qu'ils représentent.

Le nombre maximum de représentants de chaque association dépend de son nombre d'unités de licences (\*5) :

- 1 jusqu'à ..... Unités de licences  
2 jusqu'à ..... Unités de licences
- .....

Les pouvoirs des représentants des associations sont établis sur papier à entête de l'association et signés par le président. Ils doivent parvenir au siège de la ligue huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Les représentants des associations disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences pondérées délivrées à leur association lors de la saison sportive précédant la réunion, selon le barème appliqué par la fédération pour ses assemblées générales, soit :

1 licence A	est égale à	1 unité de licence ;
1 licence U	est égale à	0,5 unité de licence ;
1 licence I	est égale à	0,5 unité de licence ;
1 licence BF	est égale à	0,5 unité de licence ;
<b>1 licence S</b>	<b>est égale à</b>	<b>0,3 unité de licence</b>
1 licence D 3 mois	est égale à	0,3 unité de licence ;
1 licence D 1 mois	est égale à	0,2 unité de licence ;
1 licence D 7 jours	est égale à	0,1 unité de licence.

Le nombre de voix est alors déterminé selon le barème suivant :

- de 2 unités de licence jusqu'à 20: 1 voix;
- plus de 20 unités de licence jusqu'à 50: 1 voix supplémentaire;
- plus de 50 unités de licence et jusqu'à 500: 1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50 unités de licence;
- plus, de 500 unités de licence et jusqu'à 1500: 1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100 unités de licence;
- au-delà de 1500 unités de licence: 1 voix supplémentaire par 150 ou fraction de 150 unités de licence.

→ **Ou** selon le barème « une voix par unité de licence ».

de 1 à 100 unités de licence : 1 voix  
de plus de 100 à 200 unités de licence : 2 voix  
de plus de 200 à 300 unités de licence : 3 voix  
de plus de 300 à 400 unités de licence : 4 voix  
etc.

Le Président de la FFA ou son représentant assiste de droit, avec voix consultative, aux assemblées générales de la ligue.